

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DE LA MINE AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC
ET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 À MALARTIC
PAR CANADIAN MALARTIC GP**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 15 juin 2016 à 13 h 30
Théâtre Meglab
550, 4^e Avenue
Malartic

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 JUIN 2016
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS 1
PÉRIODE DE QUESTIONS
Mme PRISCILLE TRUDEL 12
M. LOUIS TROTTIER 21
M. JACQUES SAUCIER 40
REPRISE DE LA SÉANCE
M. HENRI JACOB 57
M. BERTRAND LESSARD 76
Mme NICOLE KIROUAC 96

**SÉANCE DU 15 JUIN 2016
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonjour mesdames et messieurs! Bonjour également aux internautes qui nous suivent à distance.

10 Bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic par Canadian Malartic GP.

15 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance et en particulier depuis la rencontre préparatoire, parce qu'on vous a déjà demandé des documents. Donc si vous pouvez nous faire état des documents qui ont été déposés, de ceux, s'ils ne sont pas déposés aujourd'hui, ceux qui restent à déposer.

20 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui monsieur le Président. Tout d'abord, j'aimerais confirmer que nous avons déposé les rapports annuels de Corporation minière Osisko de 2008 à 2013. Pour les années suivantes, Canadian Malartic ne produit pas ce genre de rapport, donc il n'y en a pas, il n'en existe pas.

25 Ensuite, on a déposé le rapport de développement durable de 2008 à 2015.

Aussi, on a déposé l'évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine faite par Sanexen.

30 On a aussi déposé ce qui avait été demandé en rencontre préparatoire, un mémo concernant l'état de la QC-75 au niveau de la génération géochimique des stériles.

35 Aussi, on a déposé les présentations qu'on a utilisées hier lors des audiences, soit la présentation générale du projet, les zones de recouvrement, la carte de la déviation et l'exploration dans le secteur Malartic.

Aussi, on a déposé l'avis toxicologique concernant les risques à la santé causés par les PM₁₀ aussi de Sanexen. Pour cet item-là comme pour les risques toxicologiques, j'aimerais

40 seulement porter à votre attention qu'on a une présentation disponible si jamais vous en sentez le besoin.

Et aussi, comme septième document, on a déposé la documentation consultée par le Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic au niveau de la compensation et les acquisitions ciblées.

Donc ça fait le tour, monsieur le Président.

Si on a des rectifications, est-ce que je les fais tout de suite?

50

PAR LE PRÉSIDENT :

Les rectifications, on verra au fur et à mesure. Il n'y a pas de droit précis de rectification à ce stade-ci, à moins que ce soit des rectifications sur des faits que vous avez dits et que vous voulez corriger?

55

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Bien, peut-être que je m'exprime mal, je m'excuse monsieur le Président. Sur le dernier document qu'on a précisé hier, après les audiences, on a discuté, puis il y a peut-être eu un malentendu entre ce que vous attendez puis ce qu'on pouvait déposer. Ça fait que seulement regarder le document, en fait.

60

PAR LE PRÉSIDENT :

65

Parfait. Parce que dans un des éléments que j'attendais, c'était une revue de littérature sur les bonnes pratiques de relocalisation de population.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

70

Oui, c'est exactement ça, monsieur le Président. Puis nous, après, quand on s'est engagé à déposer le document, en fait on voulait déposer ce que le Groupe de travail avait pu consulter, avait fait dans le cadre de son travail. Donc il y a peut-être eu une confusion ou quelque chose comme ça.

75

PAR LE PRÉSIDENT :

La Commission va regarder puis elle reviendra au besoin.

80 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Parfait, merci monsieur le Président.

85 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je vais faire le même exercice du côté des personnes-ressources, s'il y a des documents que vous avez déposés depuis les rencontres préparatoires ou depuis la demande d'hier.

90 Je vais commencer par madame Roio.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

95 Bonjour monsieur le Président. En effet, entre la rencontre préparatoire et le début de l'audience, nous avons déposé au BAPE la Directive 019 qui encadre l'industrie minière. On avait également déposé la Note d'instructions 98-01 pour l'encadrement du bruit.

100 Et en fait, un document qu'on devait redéposer hier mais qu'on avait déjà déposé, c'était les lignes directrices relativement aux niveaux sonores sur les chantiers de construction industriels, donc qui était déjà déposé.

105 Ce qu'on a ajouté aussi à votre demande, c'est les avis de non-conformité qui avaient été transmis pour les dépassements de poussières. Les premiers résultats de suivi ont été transmis en juin 2012, donc vous aviez demandé à partir de 2011, mais comme le suivi a débuté en mars 2012, on a déposé les avis de non-conformité à partir du mois de juin.

110 Il y en a treize (13) au total. Le nombre de dépassements constatés entre mars et mai 2015 est de cent trente-sept (137), soit cent trente et un (131) pour des particules totales et six (6) pour les particules fines, les PM_{2,5}.

Vous allez remarquer que les avis de non-conformité ne précisent pas les valeurs de dépassements, mais indiquent seulement que les dépassements ont été constatés pour une période visée.

115 En fait, un dépassement est constaté dès qu'une valeur journalière dépasse la norme. Et puis on voulait spécifier qu'il n'y avait aucun dépassement qui avait été constaté depuis mai 2015 pour les particules totales, et décembre 2014 pour les PM_{2,5}. Donc ça, ça a été déposé à l'arrière en sept (7) copies puis au niveau électronique.

120 Finalement, on devait aussi vous revenir avec un élément en suspens qui concernait les PM₁₀.
Madame Grandmont va vous donner plus d'informations.

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

125 Oui monsieur le Président. Donc il y avait une question sur l'existence d'une norme pour les
PM₁₀ au Québec, voir s'il y avait déjà eu quelque chose.

130 Pour l'instant, ce qu'on sait, en fait, c'est qu'aucune norme a déjà été établie pour les PM₁₀, ni
dans le Règlement sur la qualité de l'atmosphère, ni dans le Règlement pour l'assainissement de
l'atmosphère, comme je vous l'avais dit hier.

 Dans le RQA, donc le Règlement sur la qualité de l'atmosphère, il y avait seulement une
norme sur les particules en suspension totales qui était disponible.

135 J'ai quelques petites informations supplémentaires aussi! Dans le document de critères qui
avait été publié en 2002 par notre ministère, il n'y avait aucun critère pour les PM₁₀ qui avait été
publié à ce moment-là.

140 Ensuite, au niveau de l'OMS, en 2006, il y a deux (2) valeurs dans les lignes directrices. Donc
vingt microgrammes par mètre cube (20 µg/m³) sur un an, puis cinquante microgrammes par mètre
cube (50 µg/m³) sur vingt-quatre (24) heures.

145 Et aussi j'ai une autre petite information! Dans les anciens standards pancanadiens, donc ça,
ça provient du CCME en 2000, et dans les nouvelles recommandations fédérales du Canadian
Ambient Air Quality Standards, il y avait juste les PM_{2,5} qui étaient visées. Donc pas de PM₁₀ à ce
niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

150 Merci. Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, des documents déposés depuis
la rencontre préparatoire ou demandés hier?

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

155 Oui monsieur le Président, depuis la rencontre préparatoire, à votre demande, le ministère a
déposé la Vision stratégique du développement minier au Québec, ainsi que le Livre vert sur
l'acceptabilité sociale, aussi appelé les Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources
naturelles en matière d'acceptabilité sociale.

160 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Puis hier, vous n'aviez rien de particulier?

165 **PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

Oui, on avait une question.

PAR LE PRÉSIDENT :

170 La vérification concernant l'échéance ou l'adoption des orientations gouvernementales.

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

175 Effectivement. Et j'ai un élément de réponse. C'est quatre (4) petits points en fait que je peux vous lire.

Donc le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire coordonne les travaux de révision des orientations gouvernementales en aménagement du territoire qui impliquent l'ensemble des ministères et organismes concernés par l'aménagement du territoire.

180 Un premier document d'orientations, celui portant sur les glissements de terrain dans les dépôts meubles, a été soumis en juin pour approbation du gouvernement.

185 Quant aux autres documents d'orientations prévus dans le cadre du projet de renouvellement, il est prévu qu'ils soient déposés au Conseil des ministres au printemps 2017, après avoir fait l'objet de consultations auprès du milieu municipal et du milieu associatif.

190 En ce qui a trait plus particulièrement aux orientations gouvernementales liées aux territoires incompatibles avec l'activité minière, prévues par l'article 304.1.1 de la Loi sur les mines, un document d'orientations est en cours d'approbation par les autorités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. La date d'adoption n'est toutefois pas encore fixée.

PAR LE PRÉSIDENT :

195 Parfait, merci, c'est clair. Je poursuis avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

PAR M. ALAIN FORT :

200 On ne m'a pas demandé de déposer...

PAR LE PRÉSIDENT :

205 Ni avant ni après, parfait. Je poursuis en arrière avec la Ville de Malartic!

PAR M. MARTIN FERRON :

210 Monsieur le Président, effectivement, nous avons déposé les documents demandés préalable aux séances, c'est-à-dire le plan d'urbanisme et autres documents nécessaires à vos besoins.

215 Nous avons également déposé aujourd'hui les documents demandés hier au niveau de la valeur foncière d'une résidence. Et suite aux demandes également en lien avec la déviation de la route 117.

PAR LE PRÉSIDENT :

220 Parfait. Merci. Oui, monsieur de la MRC.

PAR M. MARIO SYLVAIN :

225 Dans le fond, initialement nous avons déposé un extrait du schéma d'aménagement, donc le chapitre III concernant les usages, les activités permises selon le type d'affectation.

Et vous avez également le lien qui a été disponibilisé pour la version complète du schéma d'aménagement sur Internet.

230 Et aujourd'hui, j'ai déposé un compte rendu d'une rencontre qui a eu lieu avec l'Association des aménagistes régionaux du Québec, avec les professionnels des divers ministères, en lien avec l'aménagement du territoire. Et ce que ça dit, dans le fond, rapidement, c'est ce qu'on parlait hier par rapport à ce qui s'en vient par rapport aux changements avec la Loi sur les mines, les orientations.

235 C'est qu'on dit que :

«Le mandat du sous-ministériat est de revoir les orientations gouvernementales en aménagement du territoire.»

Du ministère des Affaires municipales.

240 «Et dans le cadre de la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de coordonner
les actions des aménagistes régionaux, les directions régionales du ministère.»

245 Donc on parle que l'adoption va se faire au niveau des ressources minérales et glissements
de terrain, des orientations gouvernementales devraient se faire pour le printemps, et que les
autres documents seront prêts pour consultation en décembre 2016. L'adoption de tous les autres
documents d'orientations est prévue au printemps 2017. Les nouvelles orientations
gouvernementales seront disponibles sur le Web.

250 Ça fait qu'on voit que ça rejoint un peu ce qui a été dit auparavant.

PAR LE PRÉSIDENT :

255 Merci. Madame Gonthier, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de
l'Électrification des transports.

PAR Mme LOUISE GONTHIER :

260 Oui monsieur le Président, par rapport à la rencontre préparatoire, on n'avait pas de
documents à vous déposer.

265 Suite à la rencontre d'hier, on avait deux (2) documents que vous avez demandés. Un
concernant le devis pour le bruit qui est utilisé pour la voie de contournement de Rouyn-Noranda.
Ça fait que ça, ça a été déposé.

270 Concernant les demandes pour les accidents de chaque côté de la ville de Malartic, c'est-à-
dire du côté de l'entrée nord et de l'entrée est, mais chaque côté, c'est présentement en analyse;
on devrait possiblement pouvoir vous le déposer demain avant la séance de l'après-midi.

PAR LE PRÉSIDENT :

275 Merci. Et monsieur Bessette de la Direction de santé publique.

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

275 Par rapport aux documents qui avaient été demandés dans la rencontre préparatoire, il y
avait deux (2) études, c'est-à-dire le sondage réalisé par la Direction de santé publique en avril

2014, et puis l'étude de l'INSPQ sur les impacts psychosociaux. Ça a été déposé, ça a été imprimé en sept (7) copies et envoyé par la poste.

280 Par rapport à la capsule qui était demandée, c'est la capsule que j'ai présentée hier et qui a été déposée.

285 Par rapport aux trois (3) autres éléments qui avaient été demandés, à savoir informer la Commission sur les mesures d'atténuation pour minimiser les impacts psychosociaux, ça peut être dans d'autres projets de développement, autres que miniers, et qui sont à proximité d'une population, j'ai adressé la demande aujourd'hui, je l'ai adressée à l'INSPQ, on va avoir une réponse pour demain et on va respecter le délai de quarante-huit (48) heures.

290 Même chose pour une réponse sur la Loi sur la santé publique, afin de déterminer si la directrice de santé publique peut exiger une zone tampon dans le cadre d'un projet d'extension d'un projet minier.

295 Et puis le troisième élément, le rapport de la Résidence Allard, au fond, je vais avoir besoin du quarante-huit (48) heures pour fournir l'information.

PAR LE PRÉSIDENT :

300 Parfait, merci beaucoup. Donc le dossier, je vous rappelle, est disponible à l'arrière de la salle, celui qui est à la bibliothèque, pour la durée des audiences. Après les audiences, les documents seront redéposés à la Bibliothèque municipale de Malartic. Ils sont aussi disponibles sur le site Web du BAPE et au Bureau en version papier du Bureau d'audiences publiques à Québec et à la bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal.

305 Le registre est ouvert, vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions. On a déjà une liste d'une quinzaine de personnes en attente, mais c'est toujours ouvert jusqu'à ce que je suggère de le fermer.

310 Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à monsieur Maxandre Guay Lachance, coordonnateur de la Commission d'enquête, qui est à la table à l'arrière de la salle le plus tôt possible. Donc si vous savez déjà que vous allez en déposer un, vous pouvez l'aviser dès aujourd'hui; nous serons heureux de planifier une période pour vous entendre.

315 Et avant d'appeler le premier intervenant, j'ai deux (2) choses que j'aimerais faire. La première, c'est de vous rappeler rapidement les exigences des règles de procédure et la deuxième, c'est de revenir sur une question dont on a parlé hier sur le bruit avec madame Roio.

320 Pour vous rappeler les règles de procédure! Je demande à chaque participant d'éviter les préambules dans leurs questions. À date, ça se déroule très bien. Deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-questions ou, à la limite, des sous-questions, et vous avez vu hier la façon dont la Commission procède.

Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet. Toutes les questions et les réponses me sont directement adressées.

325 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire, attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

330 Deuxième élément! Madame Roio, hier, vous nous avez parlé, on a eu une discussion autour du soixante-quinze décibels (75 dB) qui peut être émis sur des chantiers routiers. Vous nous avez référés à un critère, je cherche le titre exact, je l'ai devant moi, mais aidez-moi.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

335 Oui, à travers les échanges, il y a eu un peu d'embrouillement. Moi, le document auquel je faisais référence, c'est les lignes directrices du ministère de l'Environnement relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel. Puis en effet, ces lignes directrices là ne font pas mention d'un soixante-quinze décibels (75 dB) mais plutôt d'un niveau sonore de cinquante-cinq décibels (55 dB) ou du niveau initial mesuré à l'emplacement des travaux.

PAR LE PRÉSIDENT :

345 Parfait. Donc ça fait une différence significative.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Oui.

350 **PAR LE PRÉSIDENT :**

355 Je voudrais confirmer avec vous par ailleurs que le titre comporte le mot industriel et dans la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement d'évaluation d'impacts, les projets industriels n'incluent pas les routes. Est-ce que cette directive touche les routes?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Pour répondre à la question, je demanderais à monsieur Pierre-Guy Brassard de venir répondre.

360

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. C'est pour se rassurer, pour être certain qu'on parle des mêmes choses et qu'on prend les bonnes règles. Monsieur Brassard.

365

PAR M. PIERRE-GUY BRASSARD :

Bonjour. Oui effectivement, bien que les lignes directrices portent le titre chantier industriel, elles sont utilisées également pour les chantiers de route.

370

PAR LE PRÉSIDENT :

Les chantiers routiers.

375

PAR M. PIERRE-GUY BRASSARD :

Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT :

380

Parfait, merci. Vous connaissez bien ce document?

PAR M. PIERRE-GUY BRASSARD :

385

Bien, peut-être pas par cœur ligne par ligne.

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais vous le connaissez bien. Le soixante-quinze décibels (75 dB) dont il est question, il réfère à quel indicateur?

390

PAR M. PIERRE-GUY BRASSARD :

Bien, le soixante-quinze (75 dB), il n'est pas dans nos lignes directrices du tout.

395

PAR LE PRÉSIDENT :

Effectivement.

400 **PAR M. PIERRE-GUY BRASSARD :**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

405

Vous avez raison, c'est cinquante-cinq (55 dB). C'est parfait. Je m'en retourne à madame Gonthier!

PAR M. PIERRE-GUY BRASSARD :

410

Le cinquante-cinq (55 dB), c'est un niveau équivalent douze (12) heures pour le jour.

PAR LE PRÉSIDENT :

415

Parfait. Merci. Madame Gonthier, c'est fou comment les décibels peuvent nous confondre!

Le soixante-quinze décibels (75 dB), vous avez déposé un document qui précise effectivement le soixante-quinze décibels (75 dB).

420 **PAR Mme LOUISE GONTHIER :**

Oui, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT :

425

Et la question que nous nous posons, c'est d'où vient cette valeur et comment elle a été établie? Le document est signé par madame Gamache de la Direction régionale de Montréal, je crois?

430 **PAR Mme LOUISE GONTHIER :**

Exact. Exactement, là, c'est cette personne-là que j'essaie de rejoindre pour avoir plus de précisions, d'où vient le soixante-quinze décibels (75 dB), pour pouvoir justement vous revenir avec l'information le plus rapidement possible.

435

PAR LE PRÉSIDENT :

440 Parfait, merci. Et j'ai constaté, à la lecture de ce document, que le soixante-quinze décibels (75 dB) ne réfère pas à un bruit équivalent mais bien à un L10, c'est-à-dire un bruit qui est dépassé dix pour cent (10 %) du temps, et non pas qui serait toléré de la même façon que le cinquante-cinq (55 dB) dont nous venons de parler qui, lui, est un bruit équivalent sur douze (12) heures. Dans le cas, c'est un L10.

445 Pour la salle, ce L10, il est calculé à partir du bruit ambiant qui, lui, est un L_{eq} plus cinq décibels (+5 dB), pour la nuit. C'est un peu ça cette mesure, et le soixante-quinze décibels (75 dB) est le maximum qui peut être autorisé dix pour cent (10 %) du temps, indépendamment de la situation sonore.

450 Donc c'est un peu différent de ce qu'on entendait hier, mais je pense que c'est important, compte tenu de l'enjeu sonore, de le préciser.

455 Donc nous sommes très intéressés à connaître les raisons qui ont amené soixante-quinze (75 dB), et si vous questionnez madame Gamache, l'autre question, c'est que cette valeur semble avoir été adoptée en contexte, c'est-à-dire parce qu'il y avait des résidences pas loin, une certaine distance, et il y a tout un préambule qui fait état de ça dans ce devis spécial qui a été adressé pour ce chantier.

460 Une question qui vous reviendra une fois qu'on aura compris ses tenants et aboutissants, est-ce que ce soixante-quinze décibels (75 dB) s'appliquerait aussi pour le dossier Malartic, puisque les contextes sont différents? Donc on aimerait connaître cette position-là. Merci.

PÉRIODE DE QUESTIONS
PRISCILLE TRUDEL

465

PAR LE PRÉSIDENT :

470 Bien! Nous revenons aux personnes qui sont au registre, et la personne où j'étais rendu hier, c'est madame Priscille Trudel. Bonjour madame.

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

475 Bonjour. J'étais contente de fermer hier, pas de commencer aujourd'hui, car c'est jamais facile.

PAR LE PRÉSIDENT :

Soyez assurée que vous avez une grande écoute de la Commission.

480 **PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :**

Ça va. Moi, monsieur le Président, je voudrais savoir, depuis que Agnico Eagle gère la mine, combien de résidences ou de commerces ont été achetés? Combien est en voie d'être acheté?

485 **PAR LE PRÉSIDENT :**

490 Parfait. Je pense que nous avons demandé au promoteur, vous me corrigerez, monsieur Roy, de faire une petite présentation sur les achats, différents achats, différentes phases d'achats qui ont eu lieu, je pense que ça serait probablement le bon moment pour le faire, si vous l'avez préparé?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

495 Parfait monsieur le Président, j'inviterais François Fortin pour faire cette présentation.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

500 **PAR M. FRANÇOIS FORTIN :**

505 Oui monsieur le Président. Il y a eu trois (3) périodes d'acquisition de résidences depuis 2008, depuis l'arrivée du projet minier. La première phase a été en 2008 avec l'acquisition qui était nécessaire pour accéder au gisement de Canadian Malartic.

Ensuite de ça, en 2011, il y a aussi eu des acquisitions nécessaires pour la construction du parc du Belvédère.

510 Et puis de 2011 à 2015, il y a eu des acquisitions qui étaient non requises pour l'exploitation du gisement, mais pour des accommodements.

515 Particulièrement pour la période 2008-2010, vous nous avez demandé le nombre de résidences, des détails, donc il y a deux cent quatre (204) résidences incluant une expropriation qui ont eu lieu, trente (30) terrains et cinq (5) institutions qui ont été acquises aussi dans cette phase-là.

Ces acquisitions correspondent à deux cent soixante-quatorze (274) logements dont cent treize (113) logements locatifs et cent soixante et une (161) maisons unifamiliales.

520 Pour ce que vous nous avez demandé aussi, les barèmes, les règles, les protocoles qui étaient appliqués à l'époque pour procéder aux acquisitions! Dans la première phase 2008-2010, il y avait deux (2) choix : c'était la relocalisation de la maison dans le nouveau quartier aux frais de l'entreprise ou la vente de la maison, et puis on a les différents critères, les valeurs marchandes majorées de vingt-cinq pour cent (25 %).

525 Il y avait des allocations aussi d'admissibles pour la relocalisation, le déménagement, etc. Il y avait une indemnisation de cinq mille dollars (5000 \$) pour les propriétaires, et de deux (2) mois du coût de loyer pour les locataires.

530 Les prix payés pour la phase 2008-2010, une moyenne de cent sept mille dollars huit cent quatre-vingt-huit (107 888 \$), et une fourchette entre vingt mille (20 000 \$) et trois cent vingt-cinq mille dollars (325 000 \$).

535 La carte ici représente la carte de la ville représentant les acquisitions qui ont été faites de 2008 à 2010. Donc c'est principalement le secteur où la fosse est actuellement.

540 Pour la période de 2011 qui était requise pour la construction du parc du Belvédère, quarante et une (41) résidences ont été acquises et démolies, ce qui correspondait à soixante-cinq (65) logements dont trente-deux (32) logements locatifs. Pour ce faire, on a construit huit (8) immeubles locatifs pour localiser les locataires des logements locatifs dans le quartier Nord.

545 À cette étape-ci, on ne voulait plus effectuer de relocalisation, avec les discussions qu'on avait eues avec la Ville de Malartic, donc il y a deux (2) choix qui s'appliquaient aux propriétaires qu'on leur avait offerts, soit la vente de la maison avec pratiquement les mêmes critères que dans la première phase. Ici, on avait inclus cinq (5) heures de consultation juridique pour aider à la négociation et à la compréhension des ententes, jusqu'à mille dollars (1000 \$). Et puis il y avait aussi la possibilité de faire un échange d'une maison qui était à Malartic.

550 Les prix payés, la moyenne, deux cent huit mille cent soixante-quatorze dollars (208 174 \$). La fourchette de prix était entre cent dix mille dollars (110 000 \$) et trois cent dix mille dollars (310 000 \$).

555 Pour la période 2011-2015, c'était des acquisitions qui étaient non requises pour l'exploitation du gisement, c'était pour des accommodements. C'est dix-huit (18) résidences qui ont été acquises dont trois (3) démolies, ce qui correspondait à vingt-trois (23) logements dont huit (8) logements locatifs.

Pour cette phase-là, les barèmes, règles et protocoles étaient la vente de la maison avec les mêmes critères que la phase précédente. Il y avait aussi l'échange d'une maison à Malartic qui était offert.

560 Les prix payés, la moyenne, cent quatre-vingt-huit mille cinq cent vingt-huit (188 528 \$), la fourchette de prix, entre cent douze mille cinq cents (112 500 \$) et trois cent trente mille dollars (330 000 \$).

565 Et puis la zone des résidences acquises correspond à la zone du parc qui a été construit. J'ai pas les détails, mais il y a des maisons sur la rue Frontenac et Abitibi, de mémoire, qui ont été achetées dans ces deux (2) phases-là.

570 Donc le parc qui est situé ici au nord de la rue de la Paix, ici ce qu'on voit, c'est le mur vert. Donc rue Frontenac, des résidences ici, et je pense qu'il y en a quelques-unes rue Abitibi.

Toutes les acquisitions que je viens de vous présenter ont été faites, de mémoire, avant l'arrivée d'Agnico Eagle et de Yamana Gold qui acquièrent Osisko.

PAR LE PRÉSIDENT :

575 Pour répondre à la question de madame, depuis que Agnico et Yamana sont propriétaires, il n'y a pas eu d'acquisitions de maisons?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

580 J'aimerais rectifier, monsieur le Président, il y a seulement un dossier qu'on a complété en tant que nouveaux propriétaires, Agnico et Yamana, c'est le dossier de la Résidence Allard qui avait été entrepris par l'ancienne administration. Donc on a finalisé le dossier, puis on a décidé de mettre ce qu'il fallait en place pour aller de l'avant avec un Guide de cohabitation et un Guide d'acquisition général.

PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :

590 Je vais compléter! Si vous permettez, monsieur le Président. Il y avait deux (2) dossiers lors de l'acquisition, deux (2) autres dossiers, outre la Résidence Allard, qui avaient déjà été initiés par l'ancien promoteur et que les nouveaux promoteurs, Agnico Eagle et Yamana Gold ont terminé.

595 Et c'est, comme mon collègue Christian le disait, suite à la fin de ces dossiers-là, qu'on a voulu travailler avec des protocoles clairs et établis et transparents.

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc aidez-moi, il y a eu finalement trois (3) dossiers qui ont été réglés, c'est ça?

600 **PAR Mme MÉLISSA DESROCHERS :**

Oui monsieur le Président, trois (3) dossiers suite à l'acquisition.

605 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors vous avez eu la réponse à votre question.

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

610 Monsieur le Président, désolé, j'ai pas fini la présentation!

PAR LE PRÉSIDENT :

Continuez, je vous en prie!

615

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

Donc si on résume, il y a trois (3) dossiers qui avaient été débutés par Osisko, terminés par Canadian Malartic Partnership.

620

Pour ce qui est des acquisitions futures, donc il y a deux (2) types d'acquisitions, il y en a qui sont nécessaires pour le projet de déviation de la route 117, il y a quatre (4) résidences.

625 Et puis il y a aussi le Guide de cohabitation pour la zone sud de la voie ferrée qui est en place. Ça, ça n'a pas été entamé par Osisko, ça a été entamé par Canadian Malartic.

Donc pour la déviation de la route 117, quatre (4) résidences. Il y en a une (1) acquise actuellement, deux (2) résidences où l'entente est signée qui est l'acquisition qui est prévue en août 2016. Il y a une résidence où les négociations sont toujours en cours.

630

Ces résidences comportent dix (10) logements dont huit (8) locatifs, et les barèmes sont dans le Guide d'acquisition pour le projet d'extension qui est soumis dans l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT :

635

Quand vous parlez du Guide d'acquisition, c'est le Guide de cohabitation, c'est la même chose?

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

640

Non, c'est le Guide d'acquisition qu'on a pour les quatre (4) résidences dans le cadre du projet de déviation de la route 117. C'est différent du processus d'acquisition qu'il y a dans le Guide de cohabitation.

PAR LE PRÉSIDENT :

645

Et juste pour me rassurer! Ce Guide d'acquisition est déjà disponible dans les annexes de l'étude d'impact?

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

650

Le Guide d'acquisition, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

655

Parfait, merci. Continuez.

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

660

Pour ce qui est du Guide de cohabitation, les perspectives d'acquisitions, en termes de nombre de résidences à acquérir, c'est indéterminé actuellement, et le budget actuel est de six point cinq millions (6,5 M\$) pour les acquisitions.

Donc ça fait le tour, monsieur le Président.

665

PAR LE PRÉSIDENT :

670

Merci. Peut-être juste une petite question, parce que les fourchettes de prix sont très étendues, comment vous expliquez ces étendues de fourchettes? Par exemple quand on parle de vingt-deux mille (22 000 \$) à trois cent trente mille dollars (330 000 \$) en 2008, dans cette période-là, où même le trois cent trente mille (330 000 \$) est demeuré à peu près à chaque année, qu'est-ce qui explique ça?

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

675

Bien, je pense qu'on peut l'expliquer, de un, par l'évaluation foncière des maisons en tant que telle. Il y a aussi, dans ces fourchettes-là, il y a des immeubles locatifs, donc on peut avoir des immeubles avec plusieurs logements qui font qu'ils ont des valeurs plus élevées.

680

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc si je résume! Depuis Agnico, pour répondre à la question de madame, nous sommes rendus à sept (7) résidences, six (6) acquises et une (1) en négociations?

685

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

Oui.

690

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous avez terminé trois (3) qui étaient entamés par Osisko, vous en avez démarré quatre (4) pour la déviation de la route 117 et il y en a une (1) qui est en négociations.

695

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

Ça résume bien la situation, monsieur le Président.

700

PAR LE PRÉSIDENT :

Deuxième question madame.

705

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

Quels ont été les critères pour choisir d'acheter ces maisons ou ces commerces?

710

PAR LE PRÉSIDENT :

Là, on parle depuis Agnico.

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

715

OK. Donc déjà, il y a un élément, je pense, qu'on va avoir comme réponse qui risque d'être la même chose. Si c'était entamé déjà, les négociations avec Osisko, ils les ont complétées. J'imagine que pour les trois (3) premiers, c'est ce que vous nous avez dit.

720

Mais pour les autres, ça a été quoi les critères pour déterminer ce que madame Trudel veut savoir?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

725

Les autres résidences, c'était les résidences qui étaient touchées par le projet comme tel, donc c'était par la création de la déviation. On ne pouvait plus donner accès à ces résidences-là à la route principale, il fallait créer, par la ruelle arrière, un accès à ces maisons-là.

730

On a rencontré les propriétaires, on a eu une discussion avec eux en leur donnant le choix s'ils voulaient avoir accès par la ruelle ou tout simplement qu'on achète les maisons. Ils ont tous fait le choix d'acheter leur maison, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

735

Toutes les résidences.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

740

Les quatre (4) touchées par le projet.

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y en a qui ont choisi l'accès par la ruelle, est-ce qu'il y en a d'autres, non, OK.

745

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Puis c'est vraiment des maisons, il y en a trois (3) situées vraiment à l'entrée de la ville, puis une quatrième qui est plus isolée en allant du côté de Val-d'Or, qui est seule; celle-là, c'est vraiment parce que la route ne passe plus devant cette maison-là.

750

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça répond à votre question?

PAR Mme PRISCILLE TRUDEL :

755

Bien là, on parle de quatre (4), mais tantôt, il parlait de six (6) plus une (1) qui était pas réglée.

PAR LE PRÉSIDENT :

760

Oui, mais les trois (3) autres, c'était parce que Osisko avait déjà entamé des négociations, ils ont complété les négociations avec Osisko.

Mais est-ce que vous connaissez les critères qui avaient amené Osisko à entreprendre des négociations avec ces quatre (4) résidences?

765

PAR M. CHRISTIAN ROY :

C'était de l'accommodement, monsieur le Président, qui était fait au gré à gré à ce moment-là.

770

PAR LE PRÉSIDENT :

Au gré à gré.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

775

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

780

Si les gens manifestaient leur intérêt à bouger ou portaient plainte, comment ça s'entamait ces discussions-là?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

785

Bien, c'est un peu comme vous le dites, monsieur le Président. Si la personne est intéressée, était surtout mécontente de la situation, bien, au niveau des plaintes, au niveau de l'approche avec la compagnie, à ce moment-là il s'entamait des discussions qui étaient de gré à gré. Puis par la suite, s'il y avait une conclusion, ça menait à une entente.

790

Puis nous, bien, l'approche qu'on a décidé d'apporter, c'est une approche différente. On a finalisé les dossiers qui étaient en cours, pour respecter ce qui avait été entamé; puis de l'autre côté, on a mis en place le Guide de cohabitation, de façon à être le plus transparent possible puis le plus uniforme possible aussi dans l'application des options qu'on offre aux gens, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

795

Et le guide qui est sur la table, c'est le préliminaire, vous êtes en cours de développement?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

800

Exactement, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

805

Merci madame Trudel.

LOUIS TROTTIER

810

PAR LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant monsieur Louis Trottier. Et la prochaine personne sera madame Ginette Vaillancourt.

815

Bonjour monsieur.

PAR M. LOUIS TROTTIER :

820

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Alors suite au communiqué de presse de la minière Canadian Malartic le 6 juin dernier, en 2009, il y avait eu une forme de modélisation qui s'avère moins juste que prévu avec les nuisances vécues. Alors dans les concentrations estimées avec les données de seulement deux (2) stations de mesure de poussières, sans mesure de PM₁₀ sur une période aussi longue que jusqu'en 2028, quelle est la marge d'erreur en pourcentage sur de telles prévisions?

825

PAR LE PRÉSIDENT :

830

Vous avez une question complexe. Elle est pointue, puis en même temps, elle permet à la Commission d'ouvrir plus large pour explorer la question de la modélisation avec le ministère, madame Roio.

On comprend, lorsqu'on lit l'étude, qu'il y a une modélisation qui a été demandée au promoteur et que la modélisation ne semble pas concorder avec les mesures obtenues à partir

835 des stations d'échantillonnage, pouvez-vous nous expliquer un peu ce qu'il en est vraiment, à quoi on peut faire confiance, pourquoi c'est comme ça?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

840 Monsieur le Président, on a fait une petite présentation sur la modélisation atmosphérique qui a été réalisée, puis les modélisations atmosphériques en général. C'est madame Grandmont qui va vous présenter les éléments de Power Point.

PAR LE PRÉSIDENT :

845 Super, et après ça, on devrait pouvoir répondre à la question de monsieur, éventuellement. Merci. Madame Grandmont.

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

850 Donc on a fait une petite présentation, effectivement, sur la modélisation atmosphérique qu'on demande au ministère de l'Environnement. Alors la modélisation, c'est un outil qui est retenu par notre ministère pour évaluer l'impact d'un projet sur la qualité de l'air. Le modèle de dispersion qui est retenu par notre ministère, c'est celui qui est recommandé par la USEPA, donc l'Agence de protection environnementale des États-Unis, si je peux me permettre la traduction
855 libre, pour ce type de projet à modéliser.

C'est un modèle qui est utilisé dans la majorité des projets de modélisation en Amérique du Nord, donc on parle d'environ quatre-vingt-quinze pour cent (95 %).

860 La modélisation, c'est sûr que c'est un outil théorique qui comporte une part d'incertitude qui est plus ou moins importante selon le projet analysé.

865 Les projets miniers, en fait, sont parmi les projets les plus complexes à modéliser, parce qu'il y a une grande diversité de sources d'émissions à prendre en ligne de compte; donc il y a vraiment beaucoup de choses, beaucoup d'éléments sur une mine à prendre en ligne de compte dans le modèle, et c'est pas nécessairement facile. Donc on a des incertitudes.

870 Et les principales incertitudes, on a évidemment le taux d'émissions. Donc c'est toutes les sources d'émissions qu'on peut avoir sur la mine. C'est sûr qu'on peut pas savoir exactement qu'est-ce qui va être émis tout le temps, donc c'est sûr que c'est entaché d'une incertitude.

Puis on a des limitations faiblesses du modèle à simuler des dispersions dans certaines conditions météorologiques, comme par exemple par vent faible.

875 Puis compte tenu de ces incertitudes-là, une approche de modélisation conservatrice, donc prudente, est privilégiée par le ministère.

PAR LE PRÉSIDENT :

880 Ça, ça veut dire quoi?

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

885 On y vient, monsieur le Président. La prochaine! Ça continue, c'est une belle suite. La modélisation, bon, ça prend pas en compte certains facteurs comme les retombées de poussières, le lessivage des contaminants par la pluie. Ça fait en sorte que la modélisation a tendance à surestimer les concentrations dans l'air ambiant.

890 La modélisation repose sur cinq (5) années de données météorologiques, et puis on retient les concentrations maximales, c'est-à-dire les concentrations qui se produisent dans les pires conditions de dispersion, donc la pire heure, la pire journée.

895 La modélisation repose sur des scénarios d'émissions qui sont conservateurs, donc on va vraiment chercher les émissions maximales de toutes les sources simultanément. Donc on a le pire scénario possible, c'est ça qu'on fait modéliser au promoteur.

900 Puis compte tenu des incertitudes qui entourent l'exercice de la modélisation, les résultats doivent être interprétés avec un grand discernement dans leur contexte qui est très particulier, et c'est pour ça que chez nous, on a des spécialistes justement qui regardent les données qui sortent de la modélisation, les entrées et les sorties en fait de la modélisation.

905 Il y a une comparaison sommaire des résultats de la modélisation que Canadian Malartic a fait, et puis des résultats du suivi pour l'année 2013 qui montrent que les concentrations modélisées surestiment les concentrations dans l'air ambiant. Mais ça, compte tenu de ce qu'on vient de dire, on s'y attendait aussi.

910 Lorsqu'on prend en compte les retombées de poussières dans la modélisation, comme la minière l'a fait lors de leur dernière modélisation, les concentrations de modélisation de poussières, les PST, donc les grosses particules, ça se rapproche davantage des mesures de l'air ambiant.

Donc à quoi sert cet outil de modélisation là! Bien, ça va nous servir, au ministère, à vérifier le respect des critères et des normes de qualité de l'atmosphère avant la réalisation du projet. Là, on sait, oui, il y a une partie de la mine qui existe déjà, il y a un suivi qui est fait, mais il y a quand

915 même extension que nous autres, on voulait regarder, qu'est-ce qui allait se passer avec ce bout de projet supplémentaire là.

Ça nous sert à identifier les sources aussi qui contribuent le plus aux concentrations des contaminants dans l'air ambiant et ça, ça va nous aider à mieux cibler les mesures de mitigation qu'on va demander, nous autres, le ministère, à mettre en place à la minière. Donc pour essayer de contrôler les émissions, puis s'organiser pour qu'il y ait le moins d'émissions possible au bout de la ligne.

925 Ça nous sert aussi à étudier l'efficacité des mesures de mitigation pour contrôler ou réduire la concentration des contaminants dans l'air ambiant. Donc dans la modélisation, on peut mettre en place, si je puis dire, les mesures de mitigation, puis voir qu'est-ce que ça va faire après ça, donc pour voir qu'est-ce qui fait diminuer le plus possible les concentrations.

930 Ça nous aide aussi à planifier le plan de gestion des émissions atmosphériques à mettre en place dans le cadre du projet et évidemment, à planifier un bon programme de suivi de la qualité de l'air, qui va nous permettre ensuite de comparer les résultats du modèle versus les résultats en temps réel, ce qui va nous permettre ensuite d'ajuster les mesures de mitigation qui ont été mises en place. Est-ce qu'il faut en rajouter, est-ce qu'il faut en enlever! On s'ajuste comme ça, et la minière aussi.

935 Et évidemment, le suivi de la qualité de l'air, c'est vraiment un complément puis une suite logique à la modélisation, une fois que le projet est accepté.

940 Puis ce suivi-là va nous permettre, comme je viens un peu de le dire, de vérifier le respect des normes et des critères de la qualité de l'air. Le suivi en continu de la concentration des particules, donc des PST et des $PM_{2,5}$ que le promoteur fait en ce moment, ça lui permet en fait d'ajuster puis de moduler les activités sur le site de la mine, pour s'assurer du respect des critères et des normes d'air ambiant en tout temps.

945 Et ceci met fin à la présentation.

PAR LE PRÉSIDENT :

950 Merci. Donc si je comprends bien, le fait qu'il y ait des concentrations modélisées supérieures à ce qui a été observé n'est pas un élément préoccupant pour le ministère?

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

955 Pas du tout, pas du tout. C'est correct. En période d'analyse, on va justement travailler de concert avec le promoteur pour voir qu'est-ce qu'on a besoin de mettre en place ou plutôt qu'est-ce qu'eux autres, pas nous autres, qu'est-ce qu'eux autres vont avoir besoin de mettre en place pour le respect des normes et critères, puis nos spécialistes vont nous aider là-dedans.

PAR LE PRÉSIDENT :

960 Parfait. Donc quelle confiance on peut avoir au modèle quand on constate – là, je me mets du côté du citoyen, c'est pour ça que je vous demande une réponse – quelle confiance on peut avoir à la modélisation quand on constate les résultats, où on se dit, les résultats des stations, je théorise bêtement, on dit, le résultat des stations d'échantillonnage est trop faible et là, il reflète pas vraiment la réalité? Ou les résultats du modèle sont...

965

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

Sont surestimés?

970

PAR LE PRÉSIDENT :

Pourtant, ils doivent être bons, le ministère demande de l'utiliser, comment on fait la part des choses? Comment vous faites la part des choses? J'ai compris grosso modo.

975

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

980 Bien en fait, c'est sûr que les données du suivi, nous autres, on considère qu'elles sont bonnes, qu'elles sont valides. Donc quand le promoteur nous dit qu'il n'y a pas eu de dépassement des PM_{2,5} et PST depuis un an, on est d'accord avec ça, puis le centre de contrôle vérifie puis analyse tout ça, puis on est d'accord. Donc on peut se fier à ce suivi-là.

Du côté de la modélisation, on le sait que c'est surestimé, puis je pense qu'il faut faire confiance à ce moment-là à nos experts pour s'assurer que les mesures de mitigation qui vont être proposées par la minière vont être bonnes.

985

Je sais pas si mon confrère, non, il me dit que c'est bon, que c'est correct. Donc il n'aurait rien à rajouter.

990 Mais c'est une modélisation prudente, c'est conservateur, puis je pense que c'est comme ça qu'il faut le voir. Plus c'est prudent, donc on va avoir, oui, un pire scénario, ce qui fait en sorte

aussi qu'on va mettre plus de mesures de mitigation normalement en place sur le terrain pour s'assurer que ça va être correct.

995 Donc à ce moment-là, moi, je trouve ça prudent et conservateur. Il y a le principe de précaution un peu qui entre en ligne de compte, donc je pense que c'est intéressant d'avoir un modèle comme ça qui est officiellement accepté aussi par la USEPA qui nous dit quoi mettre en place pour être sûr, puis quitte à en enlever un peu après.

1000 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et je comprends aussi, dans les échanges que nous avons eus hier, que les stations, la localisation des stations de qualité de l'air a été, je le rappelle, approuvée par le ministère avec le promoteur?

1005 **PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :**

Tout à fait.

1010 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Théoriquement, elle représente la situation pour l'ensemble de la ville, permet de pouvoir faire une extrapolation pour l'ensemble de la ville affectée par le projet, même si ça paraît bizarre dans sa localisation, que c'est pas dans le milieu des résidences ou autres, ça permet de faire une bonne caractérisation de la ville?

1015 **PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :**

1020 Oui, exactement. Comme on disait, on s'est vraiment fié aux critères qu'on a au ministère pour la localisation des stations, donc pour que ce soit représentatif vraiment de ce que la minière émet.

PAR LE PRÉSIDENT :

1025 Parfait. Je reviens à vous!

PAR M. LOUIS TROTTIER :

Même sans les mesures des PM₁₀?

1030 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Là, on est rendu aux PM₁₀. Donc les PM₁₀, on en a parlé un peu hier, et je dois me retourner vers le promoteur, parce que, le ministère, vous n'avez pas fait de demande de PM₁₀?

1035 **PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :**

1040 Non, effectivement. Par contre, ce que je peux dire là-dessus, c'est que nous, ce qu'on demande, c'est les PST et PM_{2,5}, et comme on voit qu'il n'y a pas de dépassement à ces deux (2) niveaux-là, on se dit que la fraction des PM₁₀ qui est un peu dans le milieu en quelque part, on n'est pas inquiet que ça dépasse non plus quelque chose, qu'il y ait quelque chose d'extravagant qui sorte de là.

1045 Donc ça nous rassure, dans le sens que si les deux (2) bouts, il n'y a rien qui sort, le milieu est correct aussi pour la santé des gens.

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc c'est juste quand il y a des dépassements et il n'y en a pas eu depuis une année?

1050 **PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :**

1055 Exactement. C'est ça. S'il y a des dépassements, des gros dépassements, là, on pourrait se poser des questions, mais dans le cas présent, effectivement, comme il n'y a pas de dépassement depuis un an au niveau des PST et PM_{2,5}, nous autres, on est rassurés au ministère.

PAR LE PRÉSIDENT :

1060 Parfait. Donc là, je vais me retourner du côté du promoteur, parce que ça fait longtemps que vous avez dit votre question, vous pouvez la redire, elle est écrite, votre question, vous pouvez nous la relire?

PAR M. LOUIS TROTTIER :

1065 La première question?

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, votre première.

1070 **PAR M. LOUIS TROTTIER :**

Alors en 2009, il y avait eu une forme de modélisation qui s'avère moins juste que prévu avec les nuisances vécues. Alors dans les concentrations estimées, avec des données de seulement deux (2) stations de mesure de poussières, sans mesure de PM₁₀, sur une période
1075 aussi longue que jusqu'en 2028, quelle est la marge d'erreur en pourcentage sur de telles prévisions?

PAR LE PRÉSIDENT :

1080 Parfait. Donc là, je vais me tourner du côté de monsieur Roy!

Donc la question, c'est vraiment la confiance dans les projections qu'on fait. On sait que la modélisation est très conservatrice, elle nous donne des estimations, on a deux (2) stations
1085 seulement, mais on sait qu'elles sont représentatives, donc c'est là que j'ai été chercher des informations juste un peu avant, on sait qu'elles sont représentatives pour caractériser le milieu et il y en a eu une troisième qui a été ajoutée après les négociations, des discussions, pour que ce soit meilleur, avoir des résultats qui expriment mieux le gradient de matières particulaires, ça, on le sait.

1090 On sait que les PM₁₀ n'ont pas beaucoup été estimés, été estimés selon les disponibilités d'équipement, avec relativement peu de mesures. Il y a une chose qu'on ne sait pas. On sait que votre consultant en toxicologie vous a recommandé de mettre en place un suivi sur les PM₁₀, mais on ne sait pas si vous vous êtes engagé à faire ledit suivi sur les PM₁₀.

1095 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui monsieur le Président, on va faire un suivi sur les PM₁₀ avec le changement, puis je me rappelle pas exactement des termes, vous m'excuserez, mais on va changer l'application au
1100 niveau du nickel prochainement. Il va falloir mesurer les PM₁₀ pour le nickel.

Donc on s'engage à faire la mesure des PM₁₀, puis de travailler en collaboration aussi avec le Comité de suivi pour faire le suivi de ce dossier-là, monsieur le Président.

1105 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et la question est là, quelle confiance on peut avoir? C'est quoi la marge d'erreur sur un estimé de PM₁₀ ou même de n'importe lequel des autres, la question est un peu similaire, jusqu'en 2028?

1110 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui monsieur le Président, j'inviterais monsieur Guy Jérémie, responsable des modélisations chez WSP.

1115 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Jérémie.

1120 **PAR M. GUY JÉRÉMIE :**

Monsieur le Président, je confirme un petit peu, je confirme ce qu'a dit le ministre. Nous avons comparé les données de l'année 2013, c'est des données qu'on avait, des données horaires, puis on a fait des simulations horaires aussi sur cette année au complet.

1125 Et on arrive à des écarts de l'ordre de deux (2) à sept (7) fois par rapport à ce qu'on mesure, entre ce qu'on modélise et ce qu'on mesure. Donc on a un rapport de deux (2) à sept (7) fois plus élevé, les valeurs modélisées.

1130 Donc c'est pour ça qu'on a indiqué dans le rapport qu'on avait quand même un gros gros décalage entre ce qui est modélisé versus ce qui est mesuré.

1135 Par la suite, on a effectué une autre modélisation avec un scénario optimisé et dans ce scénario-là, on prend l'année qui est la pire année, le pire cas, c'est l'année où il y a eu plus de matériel qui va être manipulé. C'est l'année 2019. Donc on a fait cette simulation pour l'année 2019.

1140 Et comme le scénario de base, on savait qu'on allait avoir des dépassements, parce qu'on sait que le modèle fait des dépassements, la mesure d'atténuation qui a été rajoutée dans le modèle, c'est l'arrêt des équipements, de façon à respecter, à montrer que les concentrations modélisées respectaient les critères d'air ambiant.

PAR LE PRÉSIDENT :

1145 Et la question demeure, quelle confiance on peut avoir sur des estimés en 2028 quand on voit une mesure – je comprends que vous faites un suivi très serré, je comprends que vous avez un système d'alerte qui permet d'essayer de respecter les normes, mais en même temps, il y a des estimés qui sont évalués pour 2028, et la question de monsieur, c'est la confiance qu'on peut avoir dans ces données-là, l'incertitude.

1150 **PAR M. GUY JÉRÉMIE :**

Ça revient toujours à la confiance qu'on a entre les valeurs modélisées versus les valeurs que l'on mesure, donc je peux pas vous donner plus de précision que celle qu'on a démontrée dans notre rapport pour 2013.

1155 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc on pourrait dire que si tout demeure constant, lorsqu'il n'y a pas de modification météorologique, s'il n'y a pas une modification d'équipement, s'il n'y a pas une modification de pratique, on devrait tendre vers ces mêmes émissions?

1160 **PAR M. GUY JÉRÉMIE :**

Oui, mais dans les modèles, on prend en compte la vitesse du vent, parce qu'on prend les données météo sur cinq (5) ans, c'est sûr que c'est des données météo existantes, c'est pas des données futures.

PAR LE PRÉSIDENT :

1170 C'est là où je m'en allais.

PAR M. GUY JÉRÉMIE :

1175 C'est difficile de prévoir les données de météo déjà sur vingt-quatre (24) heures, c'est difficile.

PAR LE PRÉSIDENT :

1180 Il y a des groupes de recherche qui travaillent sur les données de modification du climat.

PAR M. GUY JÉRÉMIE :

1185 Oui. Mais la méthodologie qui nous est imposée, là, c'est vraiment d'utiliser les cinq (5) années de météo existantes.

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien. Intéressant. Donc on n'aura pas un chiffre précis, parce que c'est pas possible de le donner.

1190 Mais il y a quand même une question qui me ramène à madame Roio et aux modèles
d'estimation pour le futur. Est-ce que vous intégrez les perspectives de modifications climatiques
régionales dans l'estimation des modèles? On pourrait imaginer qu'il y a plus d'éléments
extrêmes, qu'il y aurait peut-être plus de périodes de sécheresse et que les vents pourraient avoir
1195 une modification, comment vous tenez compte de la science au jour le jour, donc de ces
changements qui se font et des groupes de recherche qui travaillent sur ça, pour intégrer les
changements climatiques à l'intérieur de ces estimés? 2028, c'est quand même loin.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

1200 Monsieur le Président, monsieur Gilles Boulet pourrait vous amener des éléments de
réponse concernant l'air.

PAR LE PRÉSIDENT :

1205 Parfait. Monsieur Boulet. Alors monsieur Trottier, c'est un petit peu à côté, mais ça découle
de votre question. Préparez-vous à votre deuxième, ça vient vite.

PAR M. GILLES BOULET :

1210 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, bon après-midi. En réponse à votre
question, non, on ne tient pas explicitement compte des projections climatiques. Par exemple quel
va être le climat dans dix-vingt-trente (10-20-30) ans, c'est pas pris en compte spécifiquement
dans la modélisation.

1215 Par contre, c'est pris en compte indirectement par le fait suivant! C'est qu'on fait la
modélisation sur cinq (5) années de données météorologiques, les cinq (5) années les plus
récentes. Or dans ces cinq (5) années-là, il y a toute une variété de conditions météo qui se
retrouvent dans les données. Des meilleures conditions de dispersion aux pires conditions.

1220 Donc on roule les modèles sur toutes les conditions qu'on peut voir actuellement, et on peut
présumer que dans le futur, on aura aussi des conditions de dispersion qui vont ressembler à ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

1225 Donc il n'y aurait pas de changements majeurs dans ces conditions-là?

PAR M. GILLES BOULET :

Non.

1230 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Pour la durée de l'exploitation de la nouvelle extension.

1235 **PAR M. GILLES BOULET :**

En fait, pour rajouter juste un dernier élément! Par exemple les conditions de dispersion, les pires conditions de dispersion, ce sont celles où il y a des vents faibles.

1240 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Des vents faibles?

1245 **PAR M. GILLES BOULET :**

Oui, des vents de un mètre par seconde (1 m/s) et moins. Mais on peut pas avoir un vent plus faible que faible. Je sais pas si vous comprenez, là?

1250 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je comprends. Moi, j'étais préoccupé un peu par la durée des périodes de sécheresse, si ça a un effet sur le modèle? Avec les dépôts, on peut s'attendre, s'il n'y a pas de précipitations, s'il n'y a pas de pluie sur la ville, il y aura donc une quantité importante de poussières déposée pendant une période longue, est-ce que ça a un effet sur ces estimés ou sur un éventuel risque supplémentaire?

1255 **PAR M. GILLES BOULET :**

Là, on est rendu dans le fin détail. En fait, la précipitation, c'est un élément qui peut amener à lessiver l'atmosphère de ses contaminants, donc à nettoyer l'atmosphère de ses contaminants.

1260 Dans la modélisation, par mesure de précaution, comme le mentionnait ma collègue tout à l'heure, on demande au modélisateur de ne pas prendre en compte la précipitation. Donc on est toujours du côté prudence, pour maximiser les concentrations dans l'air ambiant.

1265 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

1270

Je sais pas si je vais poser la question à vous, monsieur Boulet, ou à madame Grandmont. Vous avez dit tantôt, les deux (2), que vous étiez, si j'ai bien interprété, satisfaits de l'ensemble des mesures que le promoteur proposait à l'égard de la qualité de l'air.

1275

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

C'est pas tout à fait ce que j'ai dit. J'ai dit qu'on était satisfaits des résultats du suivi de la qualité de l'air, donc ce qui nous est remis à la Direction régionale au niveau du suivi, les données qu'on a, nous autres, on trouve que c'est correct. C'est ce que j'ai dit.

1280

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord. Alors on va partir de ça. Eu égard au plan d'action sur la gestion de la poussière que le promoteur a mis en place et au regard de ce que vous allez éventuellement recommander d'autoriser, est-ce qu'il y a des éléments que vous considérez qui devraient être ajoutés à ce plan de gestion de la poussière?

1285

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

Bien, au niveau du plan de gestion de poussière, on a vraiment quelqu'un qui est spécialisé là-dedans, qui regarde cet aspect-là au ministère, et c'est Martine Proulx qui est à Québec en salle satellite, donc je pense que ça serait la meilleure personne à qui on pourrait poser la question.

1290

1295

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Est-ce qu'on peut avoir madame Proulx? Bonjour madame Proulx.

CONVERSATION NON ENREGISTRÉE (PROBLÈME TECHNIQUE)

1300

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame Proulx. Je vous laisse continuer, monsieur Haemmerli.

1305 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Oui. Je voulais juste valider un élément avec monsieur Jérémie, parce que vous êtes revenu sur le suivi de 2013. Est-ce que vous nous parlez de celui qu'on trouve dans l'étude d'impact ou si vous avez refait l'exercice avec des données météo réelles de 2013?

1310 **PAR M. GUY JÉRÉMIE :**

En fait, c'est le rapport que l'on retrouve dans l'étude d'impact.

1315 **PAR LE COMMISSAIRE :**

C'est beau, merci.

1320 **PAR LE PRÉSIDENT :**

En fait, une dernière question, monsieur Boulet, parce que vous êtes là. Est-ce qu'il est possible de séparer l'origine des poussières, à partir des échantillonnages qui sont faits, à savoir si c'est des poussières qui viennent des routes ou qui viennent de la mine ou qui viennent des feux de forêts qui se passent à différents moments au Québec ou bon, à la limite, des feux de bois dans les résidences, dans les foyers?

1325 **PAR M. GILLES BOULET :**

Théoriquement, je pense que ce serait possible, dans une certaine mesure, là, pas dans le détail, à savoir telle poussière vient de tel soulèvement de poussière provoqué par tel camion. Mais dans l'ensemble, par une analyse de la composition de la poussière, et s'il y a des différences de composition de ces différentes poussières là en fonction des différentes sources, oui, peut-être qu'il serait possible.

1335 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais ça n'a pas été fait, ce n'est pas un exercice qui est fait?

1340 **PAR M. GILLES BOULET :**

Pas dans le cas du dossier Malartic. Et à ma connaissance, dans d'autres dossiers au Québec, je croirais pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

1345

Donc les poussières qui sont captées et qui sont données sont pas uniquement des poussières qui sont émanées de la mine?

PAR M. GILLES BOULET :

1350

C'est l'ensemble.

PAR LE PRÉSIDENT :

1355

C'est l'ensemble des poussières capturées, donc celles des chemins...

PAR M. GILLES BOULET :

1360

Exactement, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1365

... qui proviennent de toutes les activités. On était surpris de ne pas voir d'effet des feux de forêts. En 2015, je pense qu'il y a eu très peu de feux de forêts au Québec ou dans l'axe des vents dominants de Malartic, mais en 2014-2013, il me semble, de mémoire, qu'on y avait goûté un peu, je peux me tromper, j'y vais de mémoire.

1370

Est-ce qu'on peut expliquer aussi clairement le fait que les concentrations soient plus basses depuis une année, ne soient pas dues à la mine, mais qu'elles soient dues à d'autres facteurs?

PAR M. GILLES BOULET :

1375

À des facteurs naturels?

PAR LE PRÉSIDENT :

Des facteurs externes.

1380

PAR M. GILLES BOULET :

Oui, comme les feux de forêts en particulier. C'est une bonne question. Je vous dirais, quand il y a un feu de forêt, et puis si le panache de fumée s'oriente vers une station de mesure,

1385 habituellement, là, on va voir les niveaux, c'est au niveau des $PM_{2,5}$, monter de façon drastique, et la norme est de trente microgrammes par mètre cube ($30 \mu\text{g}/\text{m}^3$), et on peut dépasser les quarante-cinquante-soixante microgrammes par mètre cube ($40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ - $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ - $60 \mu\text{g}/\text{m}^3$). Et les images satellite nous montrent carrément le panache de fumée des feux de forêts qui impactent les stations.

1390 Donc dans des cas comme ça, ça peut être relativement simple d'identifier une cause comme un feu de forêt, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1395 Bien. Donc les stations, à ce jour, parce que j'ai pas vu ça dans les suivis qui ont été donnée, il n'y a pas eu d'effet de feux de forêts depuis 2012 sur les stations d'échantillonnage à Malartic? Est-ce qu'on pourrait affirmer cela?

PAR M. GILLES BOULET :

1400 Moi personnellement, je pourrais pas affirmer ça, parce que j'ai pas regardé les données sous cet angle-là.

1405 Cependant, comme je vous dis, si elles avaient été impactées par des feux de forêts, on aurait vu des niveaux augmenter très rapidement.

PAR LE PRÉSIDENT :

1410 C'est clair, merci. Votre deuxième question, monsieur Trottier.

PAR M. LOUIS TROTTIER :

1415 Ma deuxième question! Ces prévisions tiennent-elles compte du projet élargi? Tout ce qu'on a parlé, là, est-ce que ça tient compte du projet élargi de la 117, de la voie de déviation?

PAR LE PRÉSIDENT :

Je suis pas certain de comprendre la question.

1420 **PAR M. LOUIS TROTTIER :**

La première question que j'ai posée, est-ce que ça tenait compte des prévisions, tiennent-elles compte du projet élargi de la 117, de la voie de contournement?

PAR LE PRÉSIDENT :

1425

Du projet élargi de la 117. Donc la question, monsieur Roy!

PAR M. CHRISTIAN ROY :

1430

Oui monsieur le Président, je cèderais la parole à monsieur Guy Jérémie.

PAR LE PRÉSIDENT :

1435

Monsieur Jérémie.

PAR M. GUY JÉRÉMIE :

1440

Donc les simulations tiennent compte de l'extension dans le modèle de 2019, ça tient compte de l'extension de la fosse. Donc il y a les travaux, on simule des équipements qui sont situés à l'est dans la nouvelle fosse et l'agrandissement également de la halde à stériles.

PAR LE COMMISSAIRE :

1445

Et la question de monsieur Trottier, elle était sur le fait aussi qu'on tienne compte à la fois des émissions de la construction de la route et de l'exploitation de la mine.

PAR M. GUY JÉRÉMIE :

1450

Concernant la construction de la route, les simulations ne tiennent pas compte de la construction de la route. Elles tiennent compte uniquement de l'extension de la mine.

Ce qu'on considère pour la construction de la route, c'est que le contrôle qu'on fait avec les stations de mesure de qualité de l'air va permettre de contrôler les travaux qui peuvent émettre de la poussière pendant la construction de la route.

1455

PAR LE COMMISSAIRE :

1460

Et ça exclut pas qu'on pourrait avoir aux stations de mesure de qualité de l'air en ville une augmentation des poussières qui serait due à la superposition à la fois de l'exploitation de la mine et puis de la construction du talus et de la route néanmoins?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

1465 Oui monsieur le Commissaire, nous, ce qu'on s'engage, dans le fond, c'est à faire le même suivi environnemental que l'on fait actuellement.

1470 Donc la modélisation n'a pas tenu compte de la construction de la déviation, mais de toute façon, quand on va arriver, puis on va être en temps réel avec la construction de la déviation, les opérations de la mine, on pourra pas justifier un dépassement de la norme par une superposition des deux (2) activités.

1475 Donc c'est simplement dire qu'on va respecter les normes, comme on a prévu dans nos travaux au niveau des mesures d'atténuation tout ça, on va arrêter autant les équipements du côté de la déviation que du côté de la mine, si on s'approche des normes au niveau de la qualité de l'air, monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE :

1480 À ce sujet, vous avez mentionné hier soir une station mobile temporaire qui serait, j'imagine, dédié au projet de construction de la route?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

1485 Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE :

1490 Bon, elle est mobile, ça fait que ma question n'est pas très brillante, mais est-ce qu'on peut avoir une idée de quels sont les endroits que vous allez privilégier pour la mesure des retombées ou de la qualité de l'air?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

1495 Écoutez, c'est difficile pour nous actuellement de déjà planifier, mais c'est certain que cette station-là va être positionnée en fonction des vents, en fonction des travaux pour intercepter le maximum de poussières puis d'évaluer vraiment localement l'impact que l'on a avec la construction de la déviation.

1500 C'est l'objectif que l'on a, c'est vraiment de répondre aux questions et préoccupations citoyennes avec cette station mobile là.

PAR LE COMMISSAIRE :

1505 Et le système d'alerte que vous avez mis en place, qui fait partie du plan d'action et de gestion de la poussière incorpore donc les éléments de construction de la route aussi? C'est-à-dire que vous allez appliquer...

PAR M. CHRISTIAN ROY :

1510 Oui, le système d'alerte est directement relié à nos stations de qualité de l'air. Donc peu importe la provenance de la poussière qui est mesurée, nous, on reçoit les alertes. Donc si la poussière est générée du chantier de construction de la route ou de la mine, nous, on va recevoir quand même les alertes.

1515 **PAR LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Et le chantier va faire partie des endroits à vérifier lorsque les alertes vont tomber?

1520 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Exactement, monsieur le Président.

PAR LE COMMISSAIRE :

1525 OK.

PAR LE PRÉSIDENT :

1530 Merci monsieur.

PAR M. LOUIS TROTTIER :

1535 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

1540 Merci monsieur Boulet.

JACQUES SAUCIER

PAR LE PRÉSIDENT :

1545

J'invite madame Ginette Vaillancourt. Oh, il n'y a pas de mouvement, on va poursuivre.

Monsieur Jacques Saucier. Monsieur Saucier, bonjour.

1550

PAR M. JACQUES SAUCIER :

1555

Bonjour. Avant de poser ma question, je voulais juste informer la Commission que je suis au Comité de suivi depuis deux (2) ans, un an comme délégué représentant la municipalité de Rivière-Héva et un an comme administrateur élu et coprésident récemment, parce que ça fait cinq (5) présidents qu'on passe en six (6) ans. Au Comité de suivi, ça fait deux (2) ans que je suis là. Et j'ai été aussi porte-parole du Comité de vigilance depuis les débuts jusqu'en 2014-2015 avec madame Kirouac pour la mobilisation citoyenne.

1560

Je trouvais important de préciser ma position.

1565

Ma question se rapporte aux recommandations du BAPE de 2009 où on se questionnait sur la silice cristalline. On a les mêmes interrogations cette année, sept (7) ans après. Il y avait une recommandation, un avis que j'aimerais vous lire, parce qu'à l'époque, on disait qu'il n'y avait pas de danger pour la santé, pas de problème grave pour la santé, mais on connaissait pas combien qu'il y en avait dans l'air. On savait qu'il y en avait à Malartic, mais c'était pas clair, il n'y avait pas de danger.

1570

Mais là, on disait que c'était important de faire ce suivi-là. On est en 2016, puis on se pose encore la question. Je vous lis :

1575

«La Commission d'enquête constate que l'évaluation des impacts liés aux émissions de poussières dans ce projet a été réalisée à la satisfaction des ministères concernés et note que l'exposition de la population aux poussières et les risques pour la santé de l'exposition à la silice serait faible. Toutefois, le niveau d'exposition à la silice doit être confirmé par un suivi puisque la concentration existante de cette substance dans la ville de Malartic n'est pas connue.»

Donc l'avis se lit comme suit :

1580

«La Commission d'enquête est d'avis que le programme de suivi de la qualité de l'air ambiant prévu par le promoteur ainsi que les mesures d'atténuation à appliquer le cas échéant

devraient être élaborés en collaboration avec le ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé, afin de s'assurer que le projet n'ait aucune incidence sur la santé des résidents.»

C'est à la page 69-70 du rapport du BAPE de 2009.

1585

Ma question se lit comme suit. J'ai une question et une sous-question. Première question! Comment se fait-il, en 2016, sept (7) ans après la publication de cet avis, qu'on ne connaisse pas encore la proportion de silice cristalline respirable dans l'air de Malartic?

1590

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc avant d'aller à la sous-question, on va prendre la question; peut-être qu'elle va s'effacer, votre sous-question, avec la réponse. On ne sait pas. Où en êtes-vous avec la silice, et quels sont les résultats des suivis que vous avez faits depuis les opérations, depuis 2011, sur la silice dans l'air ou peut-être avant?

1595

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Oui monsieur le Président. Je vous inviterais peut-être à faire une présentation sur l'évaluation toxicologique, la silice est incluse dans cette évaluation toxicologique là. Puis par la suite, je pourrai aussi ajouter, au besoin, ajouter des informations.

1600

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Vous avez, comme d'habitude, c'est cinq (5) minutes à peu près pour la présentation, maximum.

1605

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Parfait, merci. J'inviterais madame Marie-Odile Fouchécourt s'il vous plait.

1610

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Bonsoir monsieur le Président. Donc je vais vous présenter rapidement l'étude de risques toxicologiques qui a été réalisée dans le cadre du dossier du projet d'extension parce qu'il porte notamment sur la silice, donc ça va donner un éclairage général pour tout le monde.

1615

Donc cette étude de risques portait à la fois sur l'évaluation des données de suivi obtenues en 2012-2015 et sur les modélisations qui représentent les émissions qui pourraient être

1620 engendrées par la mine lors du projet d'extension. Ce projet donc fait suite à l'étude qui avait été
faite en 2009.

L'objectif de l'étude, c'était de déterminer si les émissions de la mine passées et futures
pourraient poser des risques pour la santé de la population, on parle ici de risques toxicologiques.

1625 Alors l'étude devait regarder toutes les sources d'émissions qui étaient le sautage, le
chargement, déchargement, le transport, le concassage, etc., les émissions des moteurs et des
autres équipements. On devait regarder toutes les substances qui pouvaient être émises par la
mine, donc ça inclut les particules, les métaux, la silice et les gaz. Et on devait regarder
1630 également toute la durée de l'exploitation projetée, donc de 2011 à 2028.

Ici, c'est une présentation des récepteurs qui ont été évalués. Donc vous voyez toute la
partie hachurée en bleu, ça représente le domaine de modélisation. Parce que, j'ai oublié de le
dire tout à l'heure, les données, les concentrations dans l'air qui ont été utilisées pour évaluer les
1635 risques causés par le projet d'extension sont basées sur des concentrations modélisées dont a
parlé monsieur Jérémie tout à l'heure. Les points bleus avec ce qui est écrit à côté des points
bleus, ça représente donc les récepteurs. Je conçois que c'est tout petit.

Alors vous voyez tout en bas, il y a trois (3) récepteurs qui représentent des résidences sur
1640 le chemin des Merles dans la municipalité de Rivière-Héva. Et en haut, c'est les récepteurs qui
sont dans le noyau urbain de Malartic.

Alors le plus au sud, on voit la station de qualité de l'air sud et également trois (3)
1645 récepteurs résidentiels. Un petit peu plus haut, il y a le CPE, les écoles, le terrain de golf, le
camping et l'institution de santé.

Donc tout ça représente des récepteurs qui finalement sont représentatifs soit de la
population la plus vulnérable, comme les enfants, les personnes âgées ou les positions les plus
1650 exposées a priori aux émissions de la mine.

La méthodologie qui a été utilisée est tout à fait conforme aux lignes directrices pour la
réalisation des évaluations du risque toxicologique d'origine environnementale au Québec. Ce
sont des lignes directrices émises par l'Institut national de santé publique qui offre son expertise
1655 au ministère de la Santé dans ce domaine.

Alors assez rapidement, selon ces lignes directrices, on doit utiliser une approche prudente,
c'est-à-dire qu'on doit toujours prendre des hypothèses qui vont avoir tendance à surestimer le
risque, parce que l'objectif, c'est de détecter toute problématique potentielle pour ensuite
l'approfondir.

1660

Tous les groupes d'âge ont été considérés, ce qui inclut des bébés, des enfants, des adolescents, des adultes, des personnes plus âgées. Toutes les voies d'exposition pertinentes ont été considérées, ce qui inclut l'inhalation d'air intérieur et d'air extérieur, l'ingestion de sol, l'ingestion de poussières, l'ingestion de fruits et légumes qui pourraient avoir reçu des poussières, et le contact cutané avec les poussières et avec l'air.

1665

Toutes les catégories d'effets ont été considérées. Alors en termes d'évaluation des risques toxicologiques, il y a deux (2) catégories, c'est le cancer et tous les autres effets. Et toutes les durées d'exposition ont été regardées aussi. Alors on parle ici des expositions à court terme, donc des pics d'exposition sur une heure, huit (8) heures ou vingt-quatre (24) heures. L'exposition chronique sur une base annuelle et l'exposition cumulée, c'est-à-dire l'exposition pendant les dix-huit (18) années du projet.

1670

Enfin, les risques sont évalués en fonction des critères d'acceptabilité du ministère, de l'Institut de santé publique.

1675

Ces critères d'acceptabilité concernent donc à la fois le cancer et les autres effets. Je voudrais préciser ici en passant, pour lever toute ambiguïté ensuite, le risque correspond à une probabilité que survienne un effet sur la santé, donc on ne peut pas avoir une probabilité nulle, donc on ne peut jamais dire qu'il y a une absence d'effet. En tout cas scientifiquement, on le dit pas; dans le langage courant, on le dit.

1680

Donc quand on a une probabilité très faible qu'on appelle négligeable dans le jargon de l'analyse des risques, on va parler d'une absence de risque significatif, mais on ne parlera pas d'une absence de risque tout court.

1685

Alors les données disponibles utilisées étaient donc de deux (2) natures. Tout d'abord, les concentrations qui ont été mesurées dans l'air de Malartic, à la fois à la station nord et à la station sud qui sont situées dans la ville, donc A1 au nord et A2 au sud, donc ces concentrations sont très fiables, comme on a pu en discuter depuis hier, ces concentrations fiables sont disponibles pour les gaz, les poussières et les métaux et pour les quatre (4) dernières années d'exploitation, de mars 2012 à fin décembre 2015, au moment où on a commencé l'étude.

1690

Pour la silice, les données ont été jugées incomplètes, parce que pour différentes raisons, notamment méthodologiques. Il a été difficile à la mine d'avoir des données qui étaient détectables, parce que les concentrations étant faibles et sachant qu'il n'y a pas de méthodologie établie pour mesurer des concentrations faibles dans l'air, il y a eu quelques difficultés pour avoir des données utilisables.

1695

1700 Pour ce qui était de l'évaluation du projet, donc on a utilisé des concentrations modélisées dans l'air par WSP, comme on a discuté tout à l'heure. Et dans les deux (2) cas, les valeurs retenues sont des valeurs prudentes. Donc on a toujours retenu les concentrations maximales qui ont été mesurées ou estimées.

1705 Par exemple, pour estimer les risques sur une heure, on prend la pire heure qui a été modélisée sur les cinq (5) années météo et sur la durée totale du projet.

1710 Alors le premier résultat, c'est que les concentrations mesurées en 2012-2015, donc à la station nord et à la station sud, n'ont posé aucun risque significatif pour la santé de la population. Donc les concentrations étaient toujours plus faibles que les valeurs jugées sécuritaires par l'Institut ou d'autres institutions de santé publique.

Les concentrations modélisées sont toujours surestimées par rapport aux valeurs réelles mesurées, comme ça a été discuté tout à l'heure.

1715 Et donc compte tenu de cette information et compte tenu du fait que les mesures de gestion des émissions de poussières à la mine sont de plus en plus performantes, nous avons pu conclure que les activités de la mine du projet d'extension ne présenteraient pas de risque significatif pour la santé de la population, que ce soit pour une exposition aiguë ou pour une exposition chronique ou cumulée sur l'ensemble du projet.

1720 Malgré tout, nous avons émis des recommandations, parce qu'étant donné qu'il s'agit d'un projet, il est important de s'assurer que les conditions évaluées vont être respectées.

1725 Donc on demande que le Plan intégré de gestion des émissions soit maintenu tout au long du projet. Ce plan inclut notamment le suivi de la qualité de l'air au niveau des trois (3) stations, A1, A2 et A3.

1730 On demande de bonifier le suivi de la silice dans l'air, c'est-à-dire d'améliorer la méthodologie d'échantillonnage pour avoir des résultats utilisables en évaluation du risque. On pourra y revenir plus précisément.

Et ce suivi devrait être fait aux stations sud et sud-est du noyau urbain, donc A2 et A3.

1735 Et on recommande également que la situation concernant la silice soit réévaluée après au moins une année complète de données fiables, donc obtenues suivant la méthodologie d'échantillonnage qui va être ajustée.

Ça met fin à la présentation.

PAR LE PRÉSIDENT :

1740

Donc nous revenons tout de suite sur la silice.

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

1745

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1750

Je vous écoute!

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

1755

Donc pour la silice, bien, je vais vous donner l'explication que j'ai, mais peut-être que des gens de la mine pourront donner plus de précision sur l'échantillonnage, les conditions d'échantillonnage.

1760

En fait, ce que moi, j'ai compris de la situation, En fait, suite à l'étude de 2009, nous avons recommandé de faire des suivis de la silice et de s'arranger pour être capable de détecter les concentrations qu'on s'attendait à obtenir. On s'attendait à des concentrations très faibles.

Donc nous avons recommandé de faire des suivis, un échantillonnage continu sur à peu près trois (3) semaines sur un filtre, pour être sûr d'avoir suffisamment de silice sur le filtre pour être capable de le détecter en laboratoire.

1765

La mine a procédé à ce type d'échantillonnage pendant plusieurs mois, un peu plus d'une année je pense, et ensuite – bien peut-être que le ministère pourra élaborer là-dessus – il y a eu des discussions avec le ministère qui ont changé cette façon de faire, et les échantillonnages sont revenus sur des périodes de vingt-quatre (24) heures.

1770

Alors en faisant sur vingt-quatre (24) heures, la silice est devenue indétectable. Donc il y a eu beaucoup de résultats, soit qu'ils n'ont pas été obtenus ou qui donnaient des valeurs non détectables.

1775

Et ces valeurs non détectables, les limites de détection étaient assez élevées, donc pour nous elles étaient trop élevées pour nous donner une vraie idée des concentrations de silice qui étaient présentes dans l'air.

1780

Donc c'est pour quoi dans l'étude de risque on a utilisé, en fait on avait à peu près vingt pour cent (20 %) du temps où il y avait des données disponibles pour faire l'évaluation, puis le reste du temps, il n'y avait pas de données disponibles. Donc on a basé notre évaluation sur ces données-là et on a complété l'évaluation avec les résultats de modélisation qui sont assez proches de ce qu'on a retrouvé en mesure.

1785

Alors notre évaluation se base sur ces deux (2) résultats-là et conclut que sur la base de ces données, il n'y aurait pas de risque pour la santé, mais on recommande le suivi pour s'assurer que c'est vraiment la réalité.

PAR LE PRÉSIDENT :

1790

Donc dans ce cas particulier, le vingt pour cent (20 %) est utile pour faire l'estimé de la silice, ça veut dire qu'il y avait des concentrations suffisantes pour que ce soit détectable, donc c'est les pires situations.

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

1795

Non, c'est que c'est les seuls échantillons qui ont été faits sur plusieurs semaines qui ont été utilisables. Les échantillons de vingt-quatre (24) heures, toute l'année 2015 a été faite sur vingt-quatre (24) heures, ça fait que toute l'année 2015, on n'a pas de données.

1800

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. Et vous pouvez peut-être me rappeler les critères pour la santé publique qu'on estime les concentrations de silice.

1805

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Bien, la silice, en fait, c'est pas une substance qui est regardée en santé environnementale en général, c'est plus une substance qui est regardée en milieu de travail.

1810

Alors en santé environnementale, la seule valeur qui existe, c'est trois microgrammes par mètre cube ($3 \mu\text{g}/\text{m}^3$), c'est l'Agence de protection de l'environnement de la Californie qui a émis cette valeur-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1815

Et c'est sur quelle base temporelle?

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

1820 Annuelle.

PAR LE PRÉSIDENT :

Une moyenne annuelle, une moyenne par jour annuelle?

1825

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Une moyenne annuelle.

1830

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. Donc pas plus que trois microgrammes par mètre cube ($3 \mu\text{g}/\text{m}^3$) par année?

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

1835

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

1840

Cumulée?

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Non, pas cumulée.

1845

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est journalier.

1850

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

C'est une concentration annuelle.

PAR LE PRÉSIDENT :

1855

Il faut pas dépasser dans l'air...

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

1860 Cent cinquante (150) mesures sur vingt-quatre (24) heures dans une année, vous faites la moyenne, ça doit pas vous donner plus que trois ($3 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

PAR LE PRÉSIDENT :

1865 Parfait. Donc ça veut dire, si vous n'avez pas été capable de détecter, vous étiez sous le seuil de détection après vingt-quatre (24) heures, est-ce que ça veut dire que vous étiez sur les trois microgrammes par mètre cube ($3 \mu\text{g}/\text{m}^3$)?

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

1870 Oui, oui, on était toujours en dessous de trois ($3 \mu\text{g}/\text{m}^3$). La limite de détection 2015 était de point soixante-sept ($0,67 \mu\text{g}/\text{m}^3$) ou point soixante-neuf ($0,69 \mu\text{g}/\text{m}^3$), et on était toujours en dessous de cette valeur-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1875 Donc on est en bas de trois (3) fois, plus que ça même, six (6) fois ou cinq (5) fois en bas du critère?

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

1880 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

1885 C'est ce qu'on peut observer si vous n'avez pas pu détecter en aucun moment, parfait.

Le ministère, des choses à ajouter, madame Roio, sur la silice?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

1890 Oui monsieur le Président, monsieur Gilles Boulet aimerait ajouter quelques informations.

PAR LE PRÉSIDENT :

1895 Parfait, monsieur Boulet.

PAR M. GILLES BOULET :

1900 D'abord je reviens sur la question des critères puis par la suite, je pourrai peut-être compléter l'historique que madame a brossé.

1905 Les critères, le ministère, MDDELCC a des critères pour la silice cristalline, un critère annuel qui est de zéro virgule zéro sept microgramme par mètre cube ($0,07 \mu\text{g}/\text{m}^3$) et un critère horaire de huit virgule six microgrammes par mètre cube ($8,6 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

Donc le critère annuel de point zéro sept ($0,07 \mu\text{g}/\text{m}^3$) est quand même beaucoup plus bas que le critère que madame mentionnait pour quel organisme, je me souviens plus.

1910 **PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

L'Agence de protection environnementale de la Californie.

PAR M. GILLES BOULET :

1915 Merci. Deuxième volet, si vous me permettez, je pourrais compléter l'historique que madame a fait tout à l'heure.

PAR LE PRÉSIDENT :

1920 Allez-y, je vous en prie.

PAR M. GILLES BOULET :

1925 À propos de la mesure comme telle de la silice cristalline. La mesure a commencé à la station sud en 2012 et à cette époque-là, il n'y avait pas de méthode d'échantillonnage de référence pour la silice cristalline dans l'air ambiant.

1930 Donc de 2012 à 2014, la minière a procédé à des essais, comme il a été dit tout à l'heure, avec diverses méthodes de prélèvement. En particulier ce qui a été essayé, c'est de varier la durée du prélèvement pour abaisser la limite de détection.

1935 Et finalement, autour de janvier 2015, la méthode a été établie de façon plus définitive. Depuis janvier 2015, la silice cristalline est échantillonnée sur les particules qu'on appelle les PM_4 qui sont les particules avec un diamètre inférieur à quatre micromètres ($4 \mu\text{m}$), et la méthode d'échantillonnage consiste à faire un prélèvement sur vingt-quatre (24) heures, une fois à tous les six (6) jours, comme on le fait pour l'échantillonnage des particules totales en suspension.

Donc depuis ce temps-là, depuis janvier 2015, c'est la méthode qui est utilisée par la minière.

1940

Lorsqu'on regarde les résultats de l'échantillonnage de 2015, on se rend compte que sur cinquante-quatre (54) échantillons qui ont été prélevés dans cette année-là, la majorité, c'est-à-dire cinquante-deux (52), était sous la limite de détection de la méthode.

1945

Et la limite a été établie à point soixante-neuf microgramme par mètre cube ($0,69 \mu\text{g}/\text{m}^3$). Donc on est à un facteur dix (10) au-dessus du critère annuel. Oui, au-dessus du critère annuel.

PAR LE PRÉSIDENT :

1950

Parfait, oui, c'est correct, je vous laisse aller.

PAR M. GILLES BOULET :

1955

OK. Donc la minière a encore du travail à faire, dans le sens que pour être en mesure de vérifier le respect du critère annuel, on doit abaisser encore la limite de détection par un facteur, approximativement un facteur dix (10).

PAR LE PRÉSIDENT :

1960

Sur la limite de détection.

PAR M. GILLES BOULET :

1965

Oui, c'est ça. Pour être en mesure de vérifier le respect du critère annuel.

PAR LE PRÉSIDENT :

1970

Une des façons de réduire d'un facteur dix (10) la limite de détection, c'est d'augmenter par dix (10) le temps de filtrage?

PAR M. GILLES BOULET :

1975

Oui. Remarquez que je suis pas spécialiste en la matière. Il faut le faire, comment dire, de la bonne façon, parce que si on augmente trop le débit, on peut colmater la tête d'échantillonnage ou le filtre. Donc il y a encore quelques essais, selon nous, à faire à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1980 Pour vous, c'est important que le vingt-quatre (24) heures soit vingt-quatre (24) heures, ça peut pas être un trois (3) jours ou un six (6) jours?

PAR M. GILLES BOULET :

1985 Non, ça pourrait être varié, ça pourrait être une option qui pourrait être regardée, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1990 **PAR M. GILLES BOULET :**

1995 Le but, c'est d'avoir une moyenne annuelle. Or, une moyenne annuelle, on peut la faire à partir de moyennes d'échantillons qui sont prélevés sur vingt-quatre (24) heures, ou on peut la faire à partir d'échantillons qui sont prélevés sur trente-six (36) heures, en autant qu'on puisse vérifier la moyenne annuelle.

PAR LE PRÉSIDENT :

2000 Parfait.

PAR M. GILLES BOULET :

2005 Donc c'est un peu là où c'en est rendu. Il y a encore du travail à faire pour abaisser la limite de détection.

PAR LE PRÉSIDENT :

2010 Je vais aller du côté de la Santé publique, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter, monsieur Bessette, sur la silice?

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

2015 Ça résume bien les informations qu'on avait. Dans le fond, nous, ce qu'on attend, c'est des données qui sont valables, des données qui vont nous permettre avec certitude de faire une évaluation du risque toxicologique à partir des données.

2020 Ce qu'on peut ajouter, ce qui est un peu dommage dans cette histoire-là, c'est que la population se sent pas nécessairement rassurée de savoir que les données sont mesurées depuis 2012, mais ne sont pas valides ou ne peuvent pas être utilisées. Donc cet aspect-là suscite des inquiétudes, suscite possiblement du stress chez certains, de ne pas savoir avec certitude qu'est-ce qu'il en est de la situation de la silice.

PAR LE PRÉSIDENT :

2025 Monsieur Boulet, j'ai perdu à un moment donné, les critères que nous avons ici, c'est un critère par année, on n'a pas un critère par vingt-quatre (24) heures?

PAR M. GILLES BOULET :

2030 Il y a un critère annuel et un critère horaire.

PAR LE PRÉSIDENT :

2035 Et le critère horaire était de combien?

PAR M. GILLES BOULET :

2040 Huit virgule six microgrammes par mètre cube (8,6 µg/m³).

PAR LE PRÉSIDENT :

2045 OK. Donc ça veut dire que si on filtre pendant vingt-quatre (24) heures, on aurait dû être au-dessus de la limite de détection.

2050 Est-ce que l'information qu'on a nous permet de dire que les concentrations dans l'air sur une base horaire sont inférieures à cause de la limite de détection, inférieures au critère du ministère?

PAR M. GILLES BOULET :

2055 Non. En fait, l'échantillonnage actuellement se fait sur une période de vingt-quatre (24) heures, donc il faudrait avoir des échantillons prélevés sur des périodes d'une heure.

PAR LE PRÉSIDENT :

2055 Et on peut pas diviser par vingt-quatre (24), ça ne se fait pas de même?

PAR M. GILLES BOULET :

Non, non.

2060

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord. Parfait. Monsieur Saucier, désolé, on roule, on va chercher l'information autour de votre question. Avez-vous une deuxième question, vous aviez une sous-question, est-ce qu'elle est répondue?

2065

PAR M. JACQUES SAUCIER :

Non. Ma sous-question s'adresse au ministère de la Santé et de l'Environnement, parce qu'il y avait une recommandation dans l'avis, on disait que les deux (2) ministères devraient collaborer afin de s'assurer que le projet n'ait aucune incidence sur la santé.

2070

Ma question serait : quelle est la nature de la collaboration entre les deux (2) ministères concernés, c'est-à-dire le ministère de la Santé et le ministère de l'Environnement, dans le programme de suivi de la qualité de l'air?

2075

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonne question. Madame Roio.

2080

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Madame Grandmont va répondre à votre question.

2085

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Grandmont.

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

Exactement, pour ce qui s'est passé pour établir le suivi qui a été fait au début, ça, je pourrais pas vous dire, si le ministère de la Santé a été consulté ou pas. Je sais que le ministère de l'Environnement par contre, on a beaucoup travaillé avec la minière pour établir ce protocole-là.

2095

2100 Par contre, dans le cas présent, je peux vous dire que le MSSS, la DSP est consultée tout au long du projet, de l'évaluation du projet, que ce soit en recevabilité ou après ça en analyse. Si on a besoin de se parler, on prend le téléphone, on fait des réunions. Des fois le promoteur est là, des fois le promoteur n'est pas là.

2105 Donc nous autres, on fonctionne vraiment en collaboration avec, en fait toutes les personnes que vous voyez ici, les personnes-ressources et même il y a beaucoup d'autres, il y a beaucoup de personnes qui sont consultées et on refait souvent des ateliers pour essayer de démêler, défaire les nœuds, savoir où est-ce qu'on s'en va avec tel suivi.

Donc on essaie de mettre tout ça en place avec tout le monde, que ce soit avec la Santé ou avec les autres collaborateurs pour la procédure.

PAR LE PRÉSIDENT :

2110 Merci. Monsieur Bessette, quelque chose à ajouter, de la Direction de la Santé publique?

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

2115 Oui, seulement pour rajouter que la silice, c'est un paramètre qui avait été demandé dans un avis de la Direction de Santé publique dans l'étude d'impact de 2009. C'était un élément qui ne figurait pas au départ dans les éléments mesurés.

2120 Puis par rapport aux critères qui sont mesurés, c'est vrai qu'il n'en existe pas beaucoup dans la littérature; il y a entre autres celui de la CalEPA à trois microgrammes par mètre cube ($3 \mu\text{g}/\text{m}^3$) sur une année.

2125 Et puis par exemple, il n'y a pas eu de discussions entre le ministère de l'Environnement puis le ministère de la Santé par rapport aux critères qui pourraient être utilisés en lien avec la silice. Actuellement, nous, on penchait un peu plus vers le critère de la CalEPA. Il faudrait peut-être idéalement avoir des discussions.

2130 Au fond, le critère que propose le ministère de l'Environnement est beaucoup plus sévère, donc à cet égard-là, permettrait, ça aurait le même effet que d'utiliser l'autre critère, dans le sens que le fait que ce soit plus faible, ça permet de s'assurer qu'il n'y ait pas de danger pour la population.

PAR LE PRÉSIDENT :

2135 Merci. Monsieur Boulet, n'est-il pas rare qu'on soit plus sévère que la Californie? Ma question est mauvaise, comment on a défini ce critère-là pour la silice?

PAR M. GILLES BOULET :

2140 Je regrette, ce n'est pas vraiment mon domaine d'expertise. Je les ai mentionnés tout à l'heure, les valeurs, les critères, je ne fais pas partie de l'équipe.

PAR LE PRÉSIDENT :

2145 C'est bon, je vais aller vers madame Roio. Madame Grandmont.

PAR Mme LAURENCE GRANDMONT :

2150 En fait, c'est l'équipe dont est composée entre autres madame Marie-Pier Brault qui va pouvoir vous répondre là-dessus, mais je peux vous dire que c'est vraiment basé sur une analyse de risques, ce qu'ils font. Donc probablement que madame Brault peut en rajouter un petit peu, à Québec.

PAR LE PRÉSIDENT :

2155 À Québec, madame Brault. Bonjour. Dites-moi comment ont été établis ces critères pour le Québec?

PAR Mme MARIE-PIER BRAULT :

2160 Bonjour. En fait, le critère de la silice cristalline a été établi en 2012. Nous, quand on fonctionne, comme un peu madame Grandmont l'a expliqué, on fonctionne toujours sur le risque, on regarde plusieurs types d'effets, les effets sur la santé, les effets sur l'environnement, des nuisances dues aux odeurs pour l'ensemble des substances, puis on va toujours aller vers le
2165 critère qui est le plus contraignant pour l'ensemble des effets possibles.

2170 Pour le critère spécifiquement de la silice cristalline, en fait, c'est sur une recommandation de l'État du Texas qu'on est basé. Le Texas, en 2009, ils ont fait une révision très exhaustive de la littérature au niveau de la silice cristalline, ils ont établi un risque de cancer, une relation pour le cancer, c'est la relation sur laquelle on s'est basé. Le critère du Québec équivaut en fait à un risque de deux virgule trois (2,3) cas additionnels sur un million (1 M) d'individus exposés. C'est le critère annuel qui est basé sur cette relation-là.

2175

Au niveau du critère une heure, c'est vraiment des effets au niveau des voies respiratoires que le critère vise à protéger. Donc c'est une recommandation qui date de 2009 au niveau du Texas.

PAR LE PRÉSIDENT :

2180

Merci. Parfait. Vous avez quelque chose à ajouter, madame Brault, je vous vois bouger un peu, mais ça va?

PAR Mme MARIE-PIER BRAULT :

2185

Non, ça va.

PAR LE PRÉSIDENT :

2190

Parfait. Monsieur Saucier, vous avez eu réponse. C'était votre deuxième question, ça, ou c'était votre sous-question?

PAR M. JACQUES SAUCIER :

2195

C'était ma sous-question et ma deuxième question a été répondue par les intervenants.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Vous pouvez vous réinscrire si vous avez d'autres questions.

2200

Je souligne par ailleurs qu'il est possible que la Commission invite le Comité de suivi, monsieur Saucier. Il est possible que la Commission invite le Comité de suivi, parce qu'elle a beaucoup de questions pour le Comité. Je ne sais pas quand ce sera, possiblement demain ou en soirée. Restez à l'écoute, c'est possible qu'on vous convie. Merci.

2205

Nous allons faire une courte pause. Il est trois heures cinq (3 h 5), nous arrêtons quinze (15) minutes, internautes et gens de la salle, soyez des nôtres donc à et vingt (3 h 20).

2210

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
HENRI JACOB**

2215

PAR LE PRÉSIDENT :

2220

Nous reprenons à l'instant! Je vais appeler la personne suivante qui est monsieur Henri Jacob, mais avant de lui donner la parole, nous avons deux (2) questions que nous avons discutées, le commissaire et moi, pendant la pause et que nous voudrions adresser.

Vous vous approchez, je vais parler quelques minutes avant de poser votre question s'il vous plaît.

2225

La première, je vais laisser mon collègue monsieur Haemmerli la poser.

PAR LE COMMISSAIRE :

2230

Oui, pour vider, monsieur Bessette, je vais m'adresser à vous, pour vider ce qu'on avait commencé tantôt au sujet de la silice.

2235

Vous avez mentionné, pour la valeur annuelle préférée ou en tout cas vouloir voir appliquer la valeur californienne plutôt que l'autre, puis il y a quand même un (1) ou deux (2) ordres de grandeur de différence, la Commission s'interroge sur deux (2) choses. Qu'est-ce qui permet à deux (2) agences d'arriver à une différence aussi grande, puis qu'est-ce qui vous permet à vous d'apprécier puis de recommander l'une plutôt que l'autre?

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

2240

Je vous dirais que par rapport aux critères de la CalEPA, vous le savez probablement, habituellement la CalEPA, c'est elle qui a les critères les plus sévères. Dans le cas ici, ce n'est pas nécessairement le cas.

2245

On avait eu des discussions quand on se posait la question, j'avais eu des discussions avec Stéphane Trépanier qui est médecin-conseil qui est maintenant je pense directeur de santé publique dans la région de la Côte-Nord, on avait eu des discussions aussi avec des médecins-conseils à l'interne chez nous, puis on avait regardé, un peu fait une revue de littérature rapide, puis on s'était mis d'accord que si on avait un critère à proposer à ce moment-là, c'était celui de la CalEPA.

2250

En fonction des informations que le ministère de l'Environnement a apportées, on n'a pas regardé les informations par rapport à ce qui se passe, ce qui est proposé au Texas, donc ça

pourrait être une bonne idée probablement de regarder aussi cette documentation-là qu'on n'a pas considérée dans notre revue de littérature.

2255

PAR LE COMMISSAIRE :

Est-ce que c'est quelque chose que vous pourriez faire puis éventuellement nous revenir avec?

2260

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

Est-ce que vous demandez ça dans un délai de quarante-huit (48) heures?

2265

PAR LE COMMISSAIRE :

On va vous redemander à une prochaine séance des choses qu'on vous a demandées, puis vous direz si c'est possible ou pas. Vous élaborerez sur le délai nécessaire. C'est une opinion qui nous intéresse.

2270

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

D'accord.

2275

PAR LE COMMISSAIRE :

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2280

Oui, je préciserais que ce qui nous intéresse, c'est parce que ces deux (2) valeurs sont quand même très différentes et on se demande, dans les deux (2) cas, on veut protéger la santé publique, donc comment on peut avoir deux (2) organismes, deux (2) états américains qui arrivent à des mesures aussi différentes dans leurs réflexions, surtout quand on sait que la Californie est soi-disant très sévère dans ce que nous savons de la Californie. Donc nous désirons avoir réponse à cette question-là.

2285

Le deuxième élément, c'est quelque chose qui ne m'a pas sauté à première vue, mais qu'on a porté à mon attention, à l'effet que dans la présentation sur les relocalisations et les déplacements, dans la deuxième phase, vous avez dit que les déplacements avaient été faits pour construire le parc.

2290

Est-ce que vous avez vraiment déplacé du monde pour faire un parc, c'était ça l'objectif premier de cette démarche?

2295

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Dans la demande de certificat d'autorisation, c'était un but de créer une zone tampon qui est le parc. Et l'accommodement aussi, monsieur le Président.

2300

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. Et cette zone tampon, elle était nécessaire sur le fondement de quel critère, sur le bruit?

2305

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Le bruit, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

2310

Donc vous ne parveniez pas à atteindre les exigences du décret sur le bruit, c'est ce que je comprends?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

2315

Exactement, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

2320

Et ça a permis donc d'aller chercher une expropriation, pas une expropriation, mais une acquisition d'un territoire qui, lui, est transformé en parc, c'est ça?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

2325

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

Et à ce moment-là, vous avez réussi à atteindre les objectifs du décret?

2330

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Les objectifs du cinquante-cinquante-cinq (50 dB-55 dB), monsieur le Président, selon l'interprétation.

2335

PAR LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

2340

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Excusez, monsieur le Président, on aurait un complément de réponse à donner par notre toxicologue, madame Marie-Odile Fouchécourt.

2345

PAR LE PRÉSIDENT :

Sur la silice? Approchez madame, je vous en prie. Je vous demande juste d'être brève pour qu'on puisse commencer.

2350

PAR Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :

Oui monsieur le Président. Juste pour éclairer un petit peu la Commission sur le cancer, la silice et la silicose.

2355

Moi, quand j'ai fait les recherches pour l'étude, j'ai un petit peu regardé tout ce qui existait comme information à ce niveau-là, et ma compréhension était que l'effet le plus sensible était la silicose, c'est-à-dire que oui, la silice est reconnue comme étant cancérogène, mais apparemment le cancer ne se développerait que si une étape précédente, un impact est déjà implanté dans le système pulmonaire.

2360

Donc si les gens ne développent pas de silicose, il semblerait qu'ils ne développeraient pas de cancer lié à la silice non plus.

2365

Alors j'ai pas fait une revue extrêmement approfondie, mais des lectures que j'ai faites, c'est ce que j'ai compris de l'information qui était disponible.

Et puis pour ce qui est du critère qui a été retenu par le ministère qui est basé sur un risque de l'ordre de 10^{-6} , donc de deux (2) cas sur un million (1 M), c'est sûr que c'est un niveau de risque qui est très négligeable, donc ça pourrait expliquer pourquoi il y a une telle différence avec le trois

2370 microgrammes ($3 \mu\text{g}/\text{m}^3$) de la CalEPA. Mais je vais laisser monsieur Bessette et son équipe élaborer sur le sujet.

PAR LE PRÉSIDENT :

2375 Merci madame. Monsieur Jacob, c'est à vous, votre première question.

PAR M. HENRI JACOB :

2380 Bonjour. Mon nom, c'est Henri Jacob. Habituellement, je parle surtout d'environnement, je suis environnementaliste et militant écologiste depuis 1972, et promoteur du BAPE depuis 1982.

Mais comme je vous dis, j'ai deux (2) questions qui me sont venues en écoutant la partie d'audience hier. Un, c'est sur la santé.

2385 J'ai été étonné, parce qu'on nous a dit qu'il y avait des gros impacts sur la population, exemple à cause des poussières, mais aussi à cause du bruit, mais que c'était pas encore si précis que ça.

2390 Moi, je me demandais s'il y avait des études spécifiques faites sur les jeunes enfants, exemple les enfants qui sont nés depuis 2011, qui sont nés ici à Malartic? Parce que je comprends qu'un enfant qui est élevé, quand on crie après, ça a des impacts sur son développement futur.

2395 Mais un enfant qui est né ici depuis 2011, qui, je sais pas, deux (2) fois par jour ou une (1) fois par jour, entend un blast, naturellement on peut pas lui expliquer que c'est pas grave, que c'est normal, est-ce que ça a un impact sur son développement à long terme? Ça et la poussière qu'il va respirer, puisqu'il y en a jusqu'en 2029, donc ses premières dix-huit (18) années de vie.

2400 Est-ce qu'il y a des études spécifiques pour les jeunes jeunes enfants, est-ce que ça a un impact sur leur développement? Est-ce que ça va faire des enfants nerveux, des enfants suicidaires, des enfants hargneux ou je sais pas? Est-ce qu'il y a des études spécifiques là-dessus, puis s'il y en a, bien, ça serait tu possible de les faire déposer?

PAR LE PRÉSIDENT :

2405 Parfait. Donc on va aller vers la Santé publique. On va séparer la question. On va commencer par les sautages et surpressions.

Est-ce qu'il y a des études qui font état d'une exposition à long terme d'une récurrence régulière de sautages et de surpressions sur les enfants?

2410 **PAR M. STÉPHANE BESSETTE :**

Spécifiquement sur les jeunes enfants, je vous dirais que c'est un aspect qui n'était pas prévu. Comme je vous disais, je mentionnais hier, il y a un avis qui a été demandé à l'INSPQ, au fond, c'est un avis assez détaillé. On peut parler d'une étude. Et puis il y a plusieurs aspects qui vont être documentés.

2415

Celui des enfants, ce n'était pas prévu, mais on pourrait l'ajouter à l'étude pour le BAPE.

2420

Actuellement, l'étude est encore au stade préliminaire. On va regarder les constats qu'on peut dégager, puis on pourra communiquer dans le cadre d'une capsule ou d'un document qu'on déposera prochainement, les principaux constats qu'on peut en tirer à l'heure actuelle au niveau actuel de l'étude.

2425

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc vous demandez un peu de temps pour regarder cette question-là?

2430

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

Malheureusement.

2435

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, on aura une réponse pour cet élément de sautage.

2440

Pour l'exposition aux poussières et aux dépôts, je me demande à quel point c'est pris en compte dans l'étude. On sait que les enfants ont des comportements différents dans les parcs, on sait que souvent ils vont manger de la terre, volontairement ou involontairement, qu'ils ont donc une exposition différente de celle des personnes âgées ou des adultes.

2445

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

On parle de l'exposition...

PAR LE PRÉSIDENT :

2450 Aux poussières, aux métaux, à la qualité de l'air, aux dépôts de particules au sol surtout.

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

2455 On parle des métaux à partir des données qu'on a jusqu'à maintenant, il n'y a pas de risque cancérigène. Le risque cancérigène est considéré comme négligeable au niveau de tous les métaux qui ont été mesurés actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT :

2460 Là, on parle de l'accumulation, pas nécessairement de l'exposition à une concentration à un moment donné.

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

2465 Au fond, toutes les voies d'exposition sont considérées habituellement dans l'évaluation, là, mais c'est surtout l'inhalation qui est la voie la plus à surveiller.

Concernant les jeunes enfants, je vous dirais les zéro à deux (2) ans et la consommation de sol, étant donné qu'ils portent un peu tout à leur bouche, ça, c'est à considérer.

2470 Mais pour les jeunes enfants, il faudrait plutôt se baser sur des mesures dans le sol de Malartic, et puis on peut pas seulement se fier sur des données de qualité de l'air, parce qu'il y a un historique important à Malartic, dans le sens où il y avait des sols présents, puis il y a eu de l'exposition à toutes sortes de choses pendant les dernières décennies voire des centaines d'années.

2475 Donc ce qu'on avait vu dans la première étude d'impact, c'est qu'il y avait eu un échantillonnage de sol qui avait été pris à différents endroits à Malartic, puis je vous dirais que les concentrations variaient d'un sol à l'autre, dans le sens où ce n'était pas uniforme.

2480 Donc à l'heure actuelle, je vous dirais que l'évaluation, on peut pas faire une évaluation générale de la qualité des sols. Ce serait peut-être de cibler, de faire une évaluation en fonction de certains sols, certains niveaux de concentrations.

PAR LE PRÉSIDENT :

2485 Certains parcs.

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

2490 Certains parcs, ça peut être certains parcs. Généralement, c'est sûr que dans l'exemple
mettons de Rouyn-Noranda, bien, on cible, on a une politique avec l'entreprise, de restauration des
sols, dans le sens où on établit des critères pour les métaux qui sont les plus à surveiller. C'est une
2495 campagne de surveillance qui est biannuelle, les sols sont bien surveillés. Tous les endroits, les
garderies, les endroits qui sont fréquentés publiquement par les jeunes enfants sont surveillés aussi
et restaurés s'il y a lieu.

PAR LE PRÉSIDENT :

2500 Ça, c'était à Rouyn?

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

2505 Oui, ça, c'est à Rouyn. À Malartic, on n'a pas ce genre de démarche là, simplement parce qu'à
notre avis, pour le moment, en fonction des concentrations mesurées, la déposition, si on regarde
juste en fonction de qu'est-ce qui pourrait être causé par la déposition des activités minières, à
l'heure actuelle on n'a pas de raisons de croire que ça pourrait causer un risque significatif pour les
enfants.

PAR LE PRÉSIDENT :

2510 Parfait. Et êtes-vous au courant d'études scientifiques sur une exposition à des concentrations
particulières de sols qui causent des problèmes de santé chez les enfants?

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

2515 Par rapport au plomb, oui, c'est très bien documenté.

PAR LE PRÉSIDENT :

2520 Par rapport au plomb, par rapport aux substances dominantes dans cet environnement-ci?

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

2525 Dans cet environnement-ci, c'est, comme je vous dis, en fonction des concentrations qui ont
été mises à notre disposition, c'est très variable. Je vous dirais, ici, on n'a pas les mêmes problèmes
potentiels que pour une fonderie de cuivre que pour un autre type d'industrie lourde. Donc chaque
type d'industrie a ses contaminants à surveiller.

2530

Ce qu'on observe à Malartic, c'est que le problème par rapport aux poussières était surtout par rapport aux poussières totales, l'aspect nuisance des poussières. Mais comme je le mentionnais hier, pour compléter une évaluation du risque toxicologique sur le passé, sur les dernières années, la période de construction de la mine jusqu'à la période d'exploitation jusqu'à aujourd'hui, ça aurait pris une mesure des PM₁₀.

2535

Donc au niveau des enjeux de Santé publique, ce qui préoccupe le plus, c'est ces aspects-là. Au niveau de l'ingestion de sol par des enfants, si on regarde uniquement ce qui pourrait être apporté par les poussières de la mine, ça, pour le moment, c'est pas un enjeu prioritaire.

PAR LE PRÉSIDENT :

2540

Merci.

PAR M. HENRI JACOB :

2545

J'imagine que je peux pas avoir une sous-question?

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez toujours risquer, sinon ce sera votre deuxième.

2550

PAR M. HENRI JACOB :

Je vais risquer.

PAR LE PRÉSIDENT :

2555

Allez-y!

PAR M. HENRI JACOB :

2560

En fait, ce que j'aimerais savoir, quand on a des enfants, surtout des jeunes enfants, je suis grand-père asteur, dès qu'il y a quelque chose qui se passe, on va voir un médecin avec l'enfant, des fois c'est pas sérieux, mais ça peut être sérieux. Mais j'imagine qu'ici, les enfants de six (6) mois et en bas, quand il y a un sautage, ils doivent réagir. Ils doivent être, au minimum pour une période, nerveux. Je voudrais savoir s'il y a pas un taux plus élevé de consultations auprès des médecins spécifiquement sur les jeunes jeunes enfants, s'il y a pas quelque chose. Parce que ça m'étonne que les gens prennent ça pour acquis, là.

2565

PAR LE PRÉSIDENT :

2570 Oui, monsieur Bessette.

PAR M. HENRI JACOB :

2575 Il n'y a pas de psychologue ici.

PAR M. STÉPHANE BESSETTE :

2580 Dans le fond, les enfants font partie de ce qu'on appelle les clientèles vulnérables. Donc les jeunes enfants, les personnes âgées, les gens qui sont atteints de maladie chronique, c'est ce qu'on appelle généralement les clientèles les plus vulnérables.

2585 Donc lorsqu'il y a des seuils habituellement en santé publique, des critères qui sont proposés, dans le cas de sautages, c'est pas nécessairement le cas, mais habituellement quand il y a des seuils qui sont proposés en santé publique, des seuils populationnels, ça tient compte des jeunes enfants, ça tient compte des personnes âgées, ça tient compte des clientèles vulnérables.

2590 Alors si jamais il y avait des études qui étaient disponibles, s'il y a des seuils qui sont proposés, c'est des seuils qui devraient inclure aussi les effets chez les plus sensibles, en l'occurrence les jeunes enfants.

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça, vous allez nous revenir un peu à savoir si ça existe dans votre prochaine intervention?

2595 **PAR M. STÉPHANE BESSETTE :**

Tout à fait, on va vérifier.

PAR LE PRÉSIDENT :

2600 Voilà. Donc on aura une réponse éventuellement.

PAR M. HENRI JACOB :

2605 Parfait. Ma deuxième question, c'est aussi sur ce que j'ai entendu hier, puis ce que j'avais lu dans l'étude d'impact. Je suis resté extrêmement surpris qu'on parle pas dans l'étude d'impact de façon élaborée de la voie de contournement. Ça semble avoir été évacué assez rapidement.

2610 Ce qui m'a surtout étonné hier, c'est d'entendre qu'il y avait eu un sondage ou une consultation, je sais pas exactement comment ça s'est fait, pour arriver à des chiffres de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des gens qui ne veulent pas de voie de contournement alors qu'on voit dans toutes les autres villes, Val-d'Or est en train d'en construire une deuxième, Rouyn s'est battue pour en avoir une, Amos a fait la même chose, partout on demande d'avoir une voie pour diminuer l'impact du transport lourd à l'intérieur des municipalités.

2615 Et quand j'entends parler qu'ici, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) seraient en faveur, ce que j'aimerais savoir, c'est quoi la méthodologie qui a été employée pour arriver à un chiffre aussi haut que ça, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) en faveur de vouloir toujours avoir du bruit en avant d'eux autres?

2620 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Ferron.

2625 **PAR M. MARTIN FERRON :**

Monsieur le Président, oui, comme j'expliquais hier, c'est pas un référendum, c'est pas un avis scientifique qui avait été fait, c'était à l'été 2012, août 2012 exactement, selon les documents qu'on vous a déposés aujourd'hui.

2630 C'est une réunion qu'il y a eu ici dans la salle Meglab en gradin. Il y avait deux cent trente-quatre (234) personnes qui ont voté ici ce soir-là en faveur ou non d'un détournement ou d'un contournement de la municipalité.

2635 Alors suite également à une consultation où il y a eu des rencontres avec la Chambre de commerce, la municipalité, c'est l'ancien maire qui avait fait ces approches-là avec l'ancienne direction générale, avaient récolté en faveur, dans cette analyse-là, deux cent quinze (215) votes votant pour dans l'ensemble de la soirée ici.

2640 Et il y a eu des consultations également qui demandaient une déviation et non un contournement. C'était pas un référendum, c'était pas de façon officielle au niveau des règles de l'art dans le sens d'une consultation à la grande échelle.

2645 Comme je vous ai déposé, il y a eu des coupons, les gens sortaient ici, ils mettaient dans la boîte, ils pouvaient voter pour ou contre ou plutôt pour une déviation ou pour un contournement.

Alors c'était la façon de faire.

PAR LE COMMISSAIRE :

2650 Peut-être juste pour qu'on comprenne mieux la portée de la chose! Pouvez-vous nous dire comment la réunion avait été publicisée ou comment les gens avaient été convoqués à cette soirée-là s'il vous plaît?

PAR M. MARTIN FERRON :

2655 Dans les documents déposés, il y a également une fiche dans laquelle chaque personne a reçu, si ma mémoire est fidèle, dans leur boîte postale, une invitation à venir à une rencontre publique ici. Il y avait également le ministère des Transports qui avait été invité à faire des présentations à cette rencontre-là en août sur les possibilités de contournement ou de déviation.

2660 Et le projet avait été expliqué, je dirais, de façon générale à la population qui était présente ce soir-là.

PAR LE COMMISSAIRE :

2665 Merci.

PAR M. MARTIN FERRON :

2670 Et dans la semaine suivante, il y avait également la possibilité de venir donner son opinion à l'hôtel de ville pour ceux qui n'avaient pas eu la chance de venir à l'assemblée.

PAR LE COMMISSAIRE :

2675 Est-ce que ça a attiré un grand nombre de personnes?

PAR M. MARTIN FERRON :

2680 Selon les données recueillies ici, nous avons recueilli quatre-vingt-une (81) personnes qui se sont présentées dans la semaine pour venir donner leur opinion.

PAR LE COMMISSAIRE :

2685 Et qui étaient dans la même orientation que le sondage?

PAR M. MARTIN FERRON :

De quatre-vingt-huit virgule huit pour cent (88,8 %) dans la semaine. Et dans le sondage, quatre-vingt-onze virgule huit (91,8 %) ici au Meglab.

2690

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord.

2695

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vais poursuivre un peu sur ça. Merci monsieur Haemmerli.

2700

Lors de cette présentation, il y a de l'information qui a été donnée aux citoyens pour leur permettre de voir s'ils préféreraient la déviation ou le contournement? Il y a une présentation qui a été faite?

PAR M. MARTIN FERRON :

2705

Oui, une présentation sommaire, je dirais. C'était pas avancé et détaillé comme aujourd'hui. C'était plus au niveau du transport, au niveau des commerçants, au niveau des intérêts par rapport au contournement de la municipalité, ce que ça pourrait occasionner ou ne pas occasionner.

2710

Alors c'était les possibilités qui avaient été pas mal évoquées à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

2715

Parfait. Et dans cette évocation, est-ce que les externalités environnementales étaient prises en compte? Est-ce que vous avez parlé des questions de bruit et des questions de poussière ou c'était surtout des questions économiques de la rue Royale, les commerces?

PAR M. MARTIN FERRON :

2720

Oui, c'était pas mal les principales discussions, c'était les commerces, le développement économique, le centre-ville.

2725

Mais il y a eu des gens également qui ont donné leur opinion par rapport qu'ils auraient aimé mieux avoir un contournement à cause qu'il y aurait eu moins de transport de gros fardiens au centre-ville. Ça avait quand même été évoqué par certaines personnes.

PAR LE PRÉSIDENT :

Et ça n'a pas été un critère dans la décision, la question environnementale?

2730 **PAR M. MARTIN FERRON :**

Non, je ne crois pas, non.

PAR LE PRÉSIDENT :

2735

OK. Une chose, quand on regarde la carte et la voie de contournement, une chose qu'on constate, c'est que la zone au sud de la voie ferrée se retrouve comme, je dirais, enclavée dans la 117, plus qu'elle ne l'est aujourd'hui.

2740

Est-ce que ça a été une préoccupation qui a été soulevée ou est-ce une préoccupation de la part de la Ville de voir que cette route va continuer de circuler dans la ville et enclaver certains quartiers?

PAR M. MARTIN FERRON :

2745

Non, pas à ce moment-là. On avait un tracé approximatif. L'emplacement exact, à mon souvenir, n'était pas précis comme il l'est aujourd'hui présenté. Mais non, ça n'a pas été soulevé non plus, à mon souvenir, dans cette assemblée.

PAR LE PRÉSIDENT :

2750

Parfait. Donc c'est vingt pour cent (20 %) des gens qui étaient plutôt contre plutôt que dix pour cent (10 %), mais on était proche, d'après un calcul fait rapidement, on était proche. C'est quatre-vingts pour cent (80 %) qui s'est montré en faveur, selon les arguments qui ont été posés.

2755

Mais les consultations dépendent toujours des arguments. Et parfois, on oublie des volets dans cette réflexion-là, qui font que les résultats pourraient différer.

PAR M. MARTIN FERRON :

2760

Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT :

2765 C'est une observation, mais il y a eu beaucoup d'études qui ont été faites et qui ne suivent pas des règles d'une bonne science, d'une bonne pratique, et je trouve triste que dans plusieurs cas, on n'arrive pas à dire à quel point on est représentatif de la situation réelle. C'est arrivé avec la Santé publique sur un sondage hier, ça arrive aujourd'hui avec celui-là, c'est difficile de faire la part des choses.

2770

PAR M. MARTIN FERRON :

Je vous avoue que je suis absolument d'accord avec vous. La meilleure option aurait été sûrement à ce moment-là une consultation ou un référendum sur la question.

2775

PAR LE PRÉSIDENT :

Avec une information précise.

2780

PAR M. MARTIN FERRON :

Avec une information détaillée.

PAR LE PRÉSIDENT :

2785

Oui, parfait, merci. On a eu cette réponse à votre question. Donc vous savez la raison pourquoi, le pourcentage est là.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

2790

Monsieur le Président, excusez-moi, on avait une petite présentation, un support visuel pour les variantes au niveau de la déviation, je sais pas si ça peut vous intéresser?

PAR LE PRÉSIDENT :

2795

Pour les variantes qui avaient été prises en compte dans le choix, c'est ça?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

2800

Oui monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que les variantes environnementales étaient là?

2805

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Il y en avait à l'intérieur. Monsieur Fortin pourrait vous donner plus de détails.

2810

PAR LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que c'était celles qui avaient été présentées lors de cette soirée ou c'est celle qui est dans l'analyse de l'étude d'impact?

2815

PAR M. CHRISTIAN ROY :

De ma compréhension actuellement, il y avait une distinction entre les deux (2). C'était pas exactement la même chose.

2820

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Donc oui, si elle est très rapide, donc on parle d'un trois (3) à cinq (5) minutes.

2825

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

Oui en fait, dans l'étude d'impact, je crois que c'est au chapitre où on fait les différentes variantes qui ont été évaluées, il y a des variantes de déviation qui ont été démontrées, mais il y a aussi des variantes de scénarios de contournement qui ont été évaluées.

2830

Donc il y avait deux (2) scénarios de contournement. Le scénario qui est en bleu, le numéro 1 qu'on voit ici à l'écran, et le numéro 2. Dans tous les cas, il fallait quand même toujours construire une voie collectrice à la ville de Malartic qui s'apparente ou qui ressemble grosso modo au tracé de déviation actuel qu'on voit en couleur rouge.

2835

La simple et bonne raison, c'est une question de sécurité. Ça prend une entrée et une sortie différentes dans une ville pour permettre deux (2) alternatives. Et puis ce qu'on voit aussi, c'est que le tracé de la déviation permet le contournement du projet minier.

2840

Ensuite de ça, tantôt vous parliez d'enclavement du tracé de déviation. J'aimerais juste souligner que le tracé, dans le fond, a cette particularité-là en raison de l'extension de la mine, mais aussi des obstacles qu'on a à contourner, des obstacles physiques. Il y a une petite fosse qui a été

excavée dans les années quatre-vingt, il y a aussi un effondrement qui est survenu dans les années soixante, donc qui doivent être contournés.

2845 Donc je pense que ces cartes-là amènent un petit peu plus de visuel pour démontrer qu'il y a des variantes et de contournement et de déviation qui ont été proposées dans le projet.

PAR LE PRÉSIDENT :

2850 Je pensais que vous me parliez des critères qui ont mené à la décision.

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

2855 En fait, les critères, on a fait une évaluation exhaustive de certains critères dont, je ne les nommerai pas tous, mais il y avait les aspects environnementaux – laissez-moi juste les regarder.

2860 Donc un critère qui avait été évalué, c'est la présence de milieux humides. Donc l'avantage revenait au tracé de déviation de par sa longueur principalement, d'où il passe, le tracé de déviation ou s'il passe à un endroit qui est déjà perturbé par l'activité humaine dans le passé plus principalement, tandis que le tracé de contournement est dans un territoire qui est plutôt pas impacté actuellement par l'activité humaine.

2865 Il y avait des aspects aussi comme la fluidité, la sécurité. C'est certain, on ne le cache pas, un scénario de contournement amène de la fluidité plus qu'une obligation de rentrer en ville.

2870 Par contre, il y avait aussi l'aspect économique qui a été évalué. Puis le maintien de la trame de la circulation sur la trame commerciale, la rue Royale à Malartic, représentait, selon divers scénarios, on a évalué, on a fait une étude enquête Origine-Destination en 2013 qui nous a permis d'évaluer les débits de circulation qui rentrent à Malartic et d'évaluer le trafic de transit.

2875 Donc selon divers scénarios qu'on évaluait, si un scénario de contournement amenait cent pour cent (100 %) de réduction des dépenses effectuées par le trafic de transit, soixante-quinze pour cent (75 %) ou cinquante pour cent (50 %), on avait différents chiffres évalués en termes de réduction du chiffre d'affaires des entreprises à Malartic, si on prend le scénario conservateur, ça représentait une perte de chiffre d'affaires donc d'environ trois (3 M\$) à trois point cinq millions (3,5 M\$) de chiffre d'affaires par année. Pour le scénario économique.

PAR LE PRÉSIDENT :

2880 Et le chiffre d'affaires annuel est de combien?

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

2885 Le chiffre d'affaires total qu'il y avait en 2013, pour les commerces qui ont été sondés, c'est vingt-cinq point six millions (25,6 M\$).

PAR LE PRÉSIDENT :

2890 Donc trois point cinq (3,5 M\$) sur vingt-cinq point six (25,6 M\$) de pertes.

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

Oui.

2895 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci, ça éclaire. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

2900 Juste pour terminer votre présentation! Dans le résumé, il y a un tableau qui est le tableau 7-2 dans lequel vous mettez en parallèle les objectifs et les problématiques de chacune des variantes, et puis vous avez quand même une énumération pour les trois (3) premières et il y a vraiment, pour la quatrième, dans les problématiques, il n'y en a pas.

2905 Est-ce que c'est vraiment le cas ou est-ce que c'est parce que vous le regardiez avec une certaine lunette, je dirais, ou orientation?

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

2910 Je vais juste prendre connaissance du tableau 7-2, si vous le permettez. On parle des scénarios de déviation.

2915 Dans le fond, c'est une évaluation qui a été faite parmi les scénarios de variantes, des quatre (4) variantes de déviation, celui-là ne présentait forcément pas de problématique selon les critères qui avaient été évalués pour les variantes. Ce que je comprends du tableau actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT :

2920 Donc automatiquement, l'option était choisie, puisqu'il n'y avait aucun problème?

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

2925 Nous, ce qu'on dit, puis là, on parle des variantes de déviation. Contournement, déviation, nous, on se réfère à la volonté du milieu, la ville de Malartic.

Pour ce qui est des variantes de déviation, c'est celle-là qui permet de répondre aux besoins autant du ministère, selon les règles de l'art, et puis de faire un tracé qui est acceptable.

2930 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2935 Et je comprends que dans les critères que vous avez mentionnés, la question du bruit, poussières, vibration par le trafic, c'était pas inclus dans le choix entre la déviation ou le contournement? C'était à une échelle trop fine d'observation au moment où vous aviez à faire l'analyse?

2940 **PAR M. FRANÇOIS FORTIN :**

Je pense que oui. Et aussi, bien, la décision ou la volonté du milieu, de la ville, a été soumise en 2012, ce que monsieur Ferron nous a dit, donc par la suite, on peaufine l'ingénierie, la conception avec le ministère. Donc non, de mémoire, ça n'a pas été fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

2950 Merci.

PAR M. HENRI JACOB :

Je vais revenir là-dessus.

2955 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci monsieur Jacob.

2960

BERTRAND LESSARD

PAR LE PRÉSIDENT :

2965

J'appelle monsieur Bertrand Lessard, et la personne suivante sera madame Kirouac.

Bon après-midi, monsieur Lessard.

2970

PAR M. BERTRAND LESSARD :

Bonjour. Est-ce que je peux demander au promoteur de revoir ce qu'ils ont fait passer hier pour les redevances annuelles, s'il vous plait.

2975

PAR LE PRÉSIDENT :

Pour les redevances?

2980

PAR M. BERTRAND LESSARD :

Pour les redevances annuelles.

PAR LE PRÉSIDENT :

2985

Qui étaient dans leur présentation initiale?

PAR M. BERTRAND LESSARD :

2990

Oui, le cumulatif qui donnait deux cent vingt millions (220 M\$), je pense. J'ai pas le droit de le regarder, je pense!

PAR LE PRÉSIDENT :

2995

Vous pouvez le regarder si moi je ne vous vois pas! Normalement, vous pouvez pas, mais vous m'avez adressé la question.

Est-ce que vous savez de quel tableau il s'agit?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

3000

Bien, je vais en mettre un à l'écran, monsieur le Président, puis on verra si c'est le bon tableau.

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3005

Si vous le trouvez pas.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

3010

On parle de celui-là?

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3015

Voilà. Chaque année d'opération, la mine génère dans l'économie quatre cent vingt millions (420 M\$), bon, vous êtes capable de le voir. Chaque année, je vois qu'il y a cinquante millions (50 M\$) en construction de la déviation. Chaque année pendant six (6) ans, ça donnerait un bon montant! C'est pas ça que ça veut dire, mais c'est ça qui est écrit.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

3020

Les deux (2) premières bulles jaunes mentionnent nos coûts d'opération annuels. Puis en dessous, la deuxième ligne, on dit qu'avec la réalisation du projet extension Malartic, ça prolonge ce rythme-là de six (6) ans et en plus, on injecte dans l'économie cinquante millions (50 M\$) pour la construction de la route et cent quarante et un millions (141 M\$) pour le développement de l'extension.

3025

On comprend bien sûr que la construction, on va la faire seulement une fois. Donc c'est deux cents millions (200 M\$) qui vont être supplémentaires aux six cents millions (600 M\$) qu'on injecte annuellement, monsieur le Président.

3030

PAR LE PRÉSIDENT :

Il faut comprendre le bout de la fin.

3035

PAR M. BERTRAND LESSARD :

Moi, je voulais juste être sûr qu'on a bien compris, parce que sinon!

PAR LE PRÉSIDENT :

3040

Ce serait abuser un peu de dire qu'on va construire une route en déviation à cinquante millions de dollars (50 M\$) pendant six (6) ans!

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3045

Parfait. Ça, c'est pas une question.

PAR LE PRÉSIDENT :

3050

C'est une observation.

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3055

C'est une observation.

PAR LE PRÉSIDENT :

Allez-y avec votre première question.

3060

PAR M. BERTRAND LESSARD :

Avant que vous mettiez mon préambule, je vais faire un petit préambule à ma question. Considérant la page 5 du chose de l'impact, que la minière a des valeurs prouvées de dix point huit millions (8,10 M\$), donc ce qui fait, mettons avec Yamana qui prend la moitié, ça leur donne à peu près neuf cent cinquante-six dollars (956 \$) de l'once américains, ce qui fait pas loin de mille dollars (1000 \$). Ça fait que c'est comme dix milliards huit cents millions (10 800 000 000 \$) bruts naturellement.

3065

Hier, j'ai entendu dans la salle quelqu'un qui parlait qu'un certain ministère n'avait pas les moyens de construire la route, mettons, à quatre (4) voies, ou faire une voie de contournement.

3070

Ce que je viens de voir, la ligne jaune, puis le ci, puis le ça, personne d'autre que la Ville de Malartic et ceux qui étaient là la soirée ont vu, mais ça a de l'allure...

3075

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vais devoir vous arrêter parce que là, vous êtes dans du commentaire, mais votre question était bonne, précise, et ça m'amène à l'adresser au promoteur.

3080 On vous a demandé les rapports annuels de Canadian Malartic, effectivement il n'y en a pas. Mais j'imagine que les deux (2) compagnies partenaires, Agnico Eagle et Yamana Gold ont au moins une page qui explique quelque part dans leur rapport annuel financier la situation de leur propriété. Il doit bien y avoir une situation où on puisse connaître les recettes de ses productions.

3085 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui monsieur le Président. Il y a dans les rapports de nos deux (2) partenaires, mais aussi dans le rapport de développement durable qu'on a déposé où il y a des informations financières aussi qui donnent un bon portrait de l'année 2015, monsieur le Président.

3090 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Dans le rapport de développement durable, la partie financière.

3095 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

3100 Donc dans celle-là, on devrait avoir les recettes en 2015?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

3105 De mémoire, monsieur le Président, à l'intérieur.

PAR LE PRÉSIDENT :

3110 Puis éclairez-nous sur le revenu, combien génère le revenu, pas en onces d'or, mais en dollars. Actuellement, vous êtes chanceux, on roule quoi, autour de mille six cents dollars (1600 \$) canadiens l'once?

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3115 Américains.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Oui, quand vous transférez en dollars canadiens, oui, ça tourne autour.

PAR LE PRÉSIDENT :

3120

Autour de mille six cents dollars (1600 \$) canadiens.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

3125

Si on prend, exemple, au niveau des revenus, en 2015, ça a été de huit cent soixante millions de dollars (860 M\$), monsieur le Président, pour des dépenses totales de six cents millions (600 M\$).

3130

La différence des deux (2) n'est pas nécessairement un profit direct non plus, parce que dans nos coûts d'exploitation, nos coûts de production, il y a des coûts qui ne sont pas inclus qu'il faut déduire comme les royautés, les redevances, excusez-moi, au niveau des gouvernements, les impôts et tout ça.

3135

Donc au niveau des profits finaux, c'est moins que la différence des deux (2).

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Vous voyez un peu le montant.

3140

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3145

Oui, ça, c'est correct, ils ont le droit. C'est une compagnie, je comprends. Moi, je veux juste vous mettre au parfum, parce qu'il y a une minière qui n'est pas si loin de Val-d'Or, pas loin d'ici, qui s'appelle le projet Goldex. Ils ont fait un sautage de deux cent vingt millions de tonnes (220 Mt) sous terre à un kilomètre (1 km), et quelques semaines après ou quelques mois, si je me trompe pas, il y a eu un glissement de terrain, il y a eu un tassement de terrain, un parking qui a descendu d'à peu près trois-quatre-cinq mètres (3 m-4 m-5 m). Ils ont tassé une dizaine de maisons, des commerces. Ils ont injecté du ciment pendant plusieurs mois pour solidifier.

3150

PAR LE PRÉSIDENT :

Et vous voulez en venir où?

3155

PAR M. BERTRAND LESSARD :

Je vais finir, juste pour dire que ça existe, les problèmes. Près de la voie de contournement, comme je l'ai vu hier, qui passe, puis ça m'énerve terriblement, sur deux (2) trous, parce que quand j'étais au Conseil de ville, on nous interdisait de faire le festival western à proximité, ça

3160 s'appelle des galeries défoncées, là, ils veulent remplir ça, ils veulent passer la route nationale là-dessus, puis il va faire des sautages de deux cent vingt mille tonnes (220 000 t) à proximité, si je me trompe pas.

3165 Ma question! Puis j'ai quelque chose à dire à quelqu'un aussi qui est présent. Le premier maire qui a fait du tordage de bras pour avoir la voie de contournement, parce que c'est un homme qui possède pas mal tous les commerces, il a le droit.

PAR LE PRÉSIDENT :

3170 Là, vous êtes dans du commentaires, je vais devoir vous arrêter. Vous pourrez le mettre dans votre mémoire si vous voulez, mais là, je le prendrai pas.

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3175 L'agrandissement potentiel de Malartic est justement du côté de cette espèce de route de contournement, ça donnerait au monde de la place pour s'établir. Il y a des lacs, on pourrait aller à la pêche, on pourrait faire du tourisme, une halte routière, c'est un projet, selon moi, qui serait extraordinaire. Permettons-nous de rêver.

PAR LE PRÉSIDENT :

3180 Une opinion!

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3185 Oublions l'argent.

PAR LE PRÉSIDENT :

3190 Mais votre question, je pense qu'elle est sur la stabilité du sol.

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3195 Ma question est en arrière de ça! Est-ce que la minière Canadian Malartic serait favorable à revoir le dossier de la voie de contournement et la faire accepter via un référendum en bonne et due forme avec un registre, selon les lois?

PAR LE PRÉSIDENT :

3200 La question est claire. Il y avait beaucoup d'éléments, parce que votre préambule soulève des questions.

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3205 Bien, j'espère!

PAR LE PRÉSIDENT :

3210 La voie de déviation que vous reprenez, elle évite la fosse Barnat ou elle passe dans la fosse?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Je vais inviter monsieur François Fortin à répondre à votre question, monsieur le Président.

3215 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous parlez de la fosse Barnat?

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3220 La Buckshot, la Barnat.

PAR LE PRÉSIDENT :

3225 Les deux (2), OK.

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3230 C'est ça. Ils savent tu la profondeur, puis comment ça va être – en tout cas, il va nous le dire.

PAR LE PRÉSIDENT :

3235 On va d'abord avoir une réponse à cette question-là.

PAR M. BERTRAND LESSARD :

Parce qu'il va en rentrer du stock là-dedans!

3240 **PAR M. FRANÇOIS FORTIN :**

Oui, il y a beaucoup d'éléments dans cette carte. En fait, ça démontre qu'on a fait une évaluation exhaustive du souterrain à Malartic et des environs avec la firme Golder et associés spécialisée en géotechnique.

3245 Donc on avait plein d'archives, des mines souterraines depuis les années trente. Tous ces plans-là ont été digitalisés, modélisés en trois (3) dimensions, et puis Golder a procédé à une analyse exhaustive. On a fait plus de dix mille mètres (10 000 m) de forages géotechniques, des forages qui permettaient d'aller valider.

3250 Je vais trop vite un petit peu, juste présenter ce qu'il y a sur la carte, je m'excuse.

Ce qu'on voit ici, c'est la route 117 actuelle. On a le tracé de déviation qui est en noir ici.

3255 Pour situer les gens, l'avenue Champlain est ici, donc direction Val-d'Or par là, direction vers Rouyn-Noranda. On a la fosse Canadian Malartic actuelle et la délimitation de l'extension de la fosse.

3260 Donc le tracé n'est pas dans la fosse Buckshot mais est à proximité. Donc on n'est pas au-dessus de la fosse. Il y a des parois rocheuses, donc on n'est pas au-dessus des parois rocheuses. On est dans le secteur du mort-terrain qui a été excavé.

Donc ces éléments-là ont été évalués aussi. On a évalué le souterrain et la surface.

3265 Donc pour ce qui est de la zone Buckshot, le consultant avait émis la recommandation de remblayer la fosse, ce qu'on va faire, on va la remblayer au complet. C'était pas une recommandation au point de vue géotechnique mais bien une recommandation au point de vue de sécurité, étant donné qu'il y a une route nationale qui est à proximité d'une fosse qui a des dimensions d'environ deux cents mètres (200 m) par cent cinquante mètres (150 m), vingt-cinq mètres (25 m) de profondeur, donc c'était pour un aspect de sécurité.

3275 L'évaluation qu'on a faite aussi de l'effondrement Barnat, comme je le disais tantôt, par environ dix mille mètres (10 000 m) de forages, a permis de comprendre comment l'effondrement s'était produit. C'est des chantiers qui étaient de grande envergure à une profondeur d'environ trois cents mètres (300 m), qui, à l'époque, les gens, les compagnies minières ont miné les piliers

qui soutenaient certains chantiers, et puis il y a eu un effondrement qui s'est produit et qui a entraîné les sols de la surface et qui les a rabaissés, dans le fond, de vingt-cinq mètres (25 m).

3280 Golder, ce qu'ils ont fait, dix mille mètres (10 000 m) de forages environ pour préciser, est-ce qu'il y a des vides à ces endroits-là, est-ce qu'il y a des chantiers qui ont été remblayés, pas remblayés! Sur les cartes, comme on disait tantôt, les chantiers étaient soit indiqués remblayés ou non, de par les activités minières. Donc c'est des choses qui ont été validées et vérifiées.

3285 Les recommandations de Golder dans ce secteur-ci, puis encore là, j'apporte l'attention sur le fait qu'on passe à proximité et non pas directement dedans. Tantôt, sur les tracés de variantes, on démontrait qu'il y en avait qui passaient dedans les infrastructures, mais ça, ça a été rejeté, justement suite à l'investigation de Golder et associés.

3290 On le voit mal ici sur l'image, mais il y a une ligne verte qui indique qu'à l'intérieur de cette ligne verte là, on doit prendre des mesures pour assurer la stabilité de la route. Ce qu'on fait à l'intérieur de la ligne verte, c'est qu'on va aller excaver l'argile jusqu'à un sol compétent, le roc ou le till pour être certain qu'il n'y aura pas de problématique avec l'argile, parce que le tracé de la route 117 va reposer sur cette partie-là.

3295 L'effondrement en surface va être remblayé en totalité. Pour ce qui est des dimensions, on parle de deux cent cinquante mètres (250 m) de long, cent cinquante mètres (150 m) de large, vingt-cinq mètres (25 m) de profondeur aussi.

3300 L'autre élément qu'on doit effectuer aussi, c'est le remblai d'un chantier souterrain, le chantier 12-9 qui est situé aux environs d'ici, je m'excuse, ça doit être la nervosité pour le tremblement! Chantier 12-9, les plans historiques nous disaient qu'il y avait un volume d'environ trente mille mètres cubes (30 000 m³) mais que lui était vide. Donc c'était vraiment un chantier qui était dans le bout de la mine, assez profond, et puis qui, lui, l'effondrement ne l'avait pas remblayé, puis les opérations minières ne l'avaient pas remblayé à l'époque.

3305 Donc ce qu'on a fait, on a fait un forage dedans, on a passé un sonar pour évaluer son volume réel. Suite au sonar qu'on a fait, je crois, en 2014, le volume qui en est sorti, c'est dix mille quatre cents mètres cubes (10 400 m³), de mémoire.

3310 Donc malgré que les recommandations initiales nous recommandaient de remblayer soixante pour cent (60 %) du vide, à l'époque qui était trente mille mètres cubes (30 000 m³), nous, on a pris la décision de le remblayer malgré tout, même s'il y avait juste dix mille mètres cubes (10 000 m³) dedans, pour assurer un risque nul par rapport à ce chantier-là, donc en le remblayant.

3315

Donc parmi nos travaux qu'on a réalisés, il y a le remblai de ce chantier-là.

3320 On a des images aussi de la fosse Buckshot. Les gens de Malartic, comme monsieur le
disait, connaissent bien le secteur. Donc pour la Commission, pour aider à la compréhension,
c'est la fosse Buckshot qu'on voit l'état actuel. Et puis on a l'effondrement Barnat qui, depuis
qu'on est en opération, dans le fond, tout le réseau souterrain minier est relié, il n'y a plus d'eau
dedans. À l'époque, en 2010, il y avait de l'eau.

3325 Donc ce qu'on voit ici, c'est que depuis 2010, l'eau est partie, et puis que la végétation est
en train de reprendre son cours.

PAR LE PRÉSIDENT :

3330 Parfait, merci. Monsieur Haemmerli, allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE :

3335 Juste pour terminer sur votre présentation! Dans l'effondrement Barnat, vous nous
démontrez que vous passez à côté, puis que bon, normalement il n'y a pas de problème avec les
piliers. Est-ce qu'à l'égard des différents aménagements souterrains, le dénoyage des galeries qui
résulterait du creusage et puis du pompage de l'extension de la fosse pourrait avoir un effet sur la
stabilité des différents éléments sur lesquels la route va passer?

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

3340 Cet élément-là a été pris en compte par Golder et associés. Comme je le disais tantôt,
initialement, le volume qui avait été évalué de par les plans historiques, trente mille mètres cubes
(30 000 m³), la recommandation initiale, c'est de remblayer au moins à soixante pour cent (60 %).

3345 Donc maintenant avec le volume réel de dix mille mètres cubes (10 000 m³), par rapport au
dénoyage, à ma connaissance, cet item-là est adressé dans les recommandations de Golder.

PAR LE COMMISSAIRE :

3350 Merci.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

3355 Monsieur le Président, j'aimerais ça répondre à la deuxième portion de la question qui était
au niveau du choix déviation-contournement.

PAR LE PRÉSIDENT :

Allez-y donc!

3360 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Donc nous, depuis le début, on a travaillé avec la municipalité dans ce dossier-là. On a reçu une résolution du Conseil de ville nous disant quelle option nous devons travailler avec. C'est ce qu'on a fait depuis le début.

3365

Donc on a soumis dans l'avis de projet 2013 l'option de déviation, puis c'est ça qu'on a pris en compte dans le projet.

3370

Donc pour nous, de rouvrir ce dossier-là ou de revenir sur le mode ou la façon que le choix a été fait, pour nous, bien, on se sent pas concerné par ces éléments-là, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

3375

Donc vous me redirigez vers la Ville, monsieur Ferron!

3380

Monsieur Ferron, est-ce qu'il y a toujours des discussions, est-ce que c'est vraiment arrêté le choix de déviation? La Commission fera son analyse bien sûr, mais dans votre tête, est-ce que c'est arrêté ou il y a encore des possibilités, vous envisagez des possibilités pour une voie de contournement?

PAR M. MARTIN FERRON :

3385

Aucunement, monsieur le Président. On n'a aucune discussion à ce sujet, que ce soit au Conseil de ville. Très très rarement ça m'a été rapporté ou amené à la municipalité que des gens – certains m'en ont parlé dans la municipalité, mais c'est pas un enjeu dans lequel les citoyens nous ont fait part de façon significative le besoin. Mais certains l'ont exprimé certes. Mais en ce moment, non, ce n'est pas dans les plans de reconsulter ou de revenir sur ce sujet-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

3390

Parfait. Donc j'imagine que dans votre mémoire, monsieur, vous allez faire état de votre idée référendaire.

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3395

Certainement.

PAR LE PRÉSIDENT :

3400

Merci. Avez-vous une deuxième question?

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3405

Oui. Mais là, j'avais juste un petit commentaire, mais j'ai pas le droit!

PAR LE PRÉSIDENT :

Le commentaire, vous le ferez dans votre mémoire. Allez-y pour votre question.

3410

PAR M. BERTRAND LESSARD :

La question numéro 2, c'est encore dans la patente de l'impact.

PAR LE PRÉSIDENT :

3415

Là, on est dans le résumé public, c'est ça?

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3420

Le résumé public, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

3425

OK, parfait.

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3430

C'est les scénarios et les variantes étudiés pour les haldes à stériles et les parcs à résidus. Il y a déjà eu un beau projet pour l'Abitibi, les vidanges de Toronto devaient être mises dans les galeries des mines en Abitibi! Il y a eu un débat terrible, puis ils sont retournés chez eux, puis je sais pas ce qu'ils ont fait avec.

3435 Là ici, dans ce petit résumé là, on dit que les haldes à stériles et les parcs à résidus vont être employés, dans la fosse on va mettre des stériles, ça, c'est correct, mais des résidus miniers.

3440 Puis hier ou quelque part dans ma tête, j'ai entendu dire qu'à un moment donné, ça va être noyé ça là, que ça va avoir un ressac sur la nappe phréatique. Je voudrais vous demander, en sous-question, le cyanure, il y en a dans les résidus miniers, là, ils vont foutre ça dans le fond de la fosse, puis ça va s'inonder.

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça touche à la contamination des eaux souterraines.

3445 **PAR M. BERTRAND LESSARD :**

Mais ma question, ce procédé est-il sans danger, à long terme?

PAR LE PRÉSIDENT :

3450 Le procédé d'envoiement?

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3455 De mettre des résidus miniers dans les trous, dans les fosses.

PAR LE PRÉSIDENT :

3460 Et de procéder à l'inondation.

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3465 À quelle proportion qu'ils vont mettre ça? Parce que c'est sûr, avec l'extension de la mine, on n'a plus de place en surface, ça va être moins dangereux de les remettre dans les fosses. Je suis pas totalement en désaccord de remplir les fosses, s'ils pouvaient les remplir au complet, regarde, j'ai pas de problème. C'est comme Buckshot puis ci puis ça, s'ils l'étalent, on va avoir une voie de contournement gratis, bon!

3470 Est-ce que c'est dangereux?

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, la question est claire.

3475 **PAR M. BERTRAND LESSARD :**

Est-ce qu'il y a des cyanures dans la "slam" aussi?

PAR LE PRÉSIDENT :

3480

Oui, on comprend. Monsieur Roy.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

3485 Écoutez, pour répondre à cette question, j'inviterais monsieur Alexandre Boutin de Golder et associés.

PAR LE PRÉSIDENT :

3490

Bonjour monsieur Boutin.

PAR M. ALEXANDRE BOUTIN :

3495 Je suis hydrogéologue chez Golder et associés. J'ai travaillé aux aspects des questions hydrogéologiques.

3500 Au niveau de la fosse, l'idée, en fait le concept, c'est de remblayer la fosse en partie avec des stériles et des résidus miniers. Puis on va maintenir, il est prévu de maintenir un piège hydraulique, donc un confinement en gardant un niveau d'eau final qui est plus bas que le niveau d'eau actuel dans le roc, ce qui va permettre de contrôler l'écoulement de l'eau en direction de la fosse en condition de fermeture.

3505 Puis au niveau de la question de la qualité de l'eau, la qualité de l'eau devra respecter les exigences du ministère lors de la fermeture.

3510 Donc il y a aussi des apports en eau fraîche lors du remplissage de la fosse en fermeture, il y a une grosse partie de l'eau qui va provenir du bassin à l'ouest, du bassin versant à l'ouest de la mine, donc on n'entrevoit pas à ce moment-ci de problématique au niveau de la qualité de l'eau pour les cyanures.

PAR M. BERTRAND LESSARD :

Je vais dire comme monsieur Jacob, dans trente (30) ans, cinquante (50) ans, nos petits-enfants qui vont avoir des petits-enfants, ils vont aller se baigner là-dedans!

3515

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vous invite à regarder vers moi. Là, vous êtes dans un commentaire.

3520

PAR M. BERTRAND LESSARD :

J'ai fini mes questions. Mes commentaires, j'en aurais long à dire.

PAR LE PRÉSIDENT :

3525

Je vais continuer, moi, votre question n'est pas terminée. Je vais aller vers le ministère, s'il a des préoccupations à cet égard.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3530

Oui, bonjour monsieur le Président. En effet, concernant le remblayage de la fosse avec des résidus miniers et des stériles, on a demandé spécifiquement une modélisation pour voir l'état de la contamination qui pourrait avoir le déclenchement du drainage minier acide également, on a une personne à Québec qui s'occupe notamment de regarder l'aspect de la Directive 019 puis ces éléments-là, aussi avec le cyanure, donc je demanderais à madame Anna Peregoedova de Québec de venir pouvoir répondre à la question ou donner des éléments de réponse.

3535

PAR LE PRÉSIDENT :

3540

Parfait merci. Madame Peregoedova.

PAR Mme ANNA PEREGOEDOVA :

3545

Bonjour monsieur le Président. Donc en vertu de la Directive 019, notre ministère a exigé au promoteur de réaliser une étude de caractérisation très exhaustive des résidus miniers générés par cette exploitation minière.

3550

Entre autres, le promoteur a évalué le temps, avant la génération d'acide, des résidus miniers et les stériles, et donc de l'avis de notre ministère, et nommément sous l'eau, avant le début de génération d'acide est vraiment une meilleure façon de gérer ces résidus.

3555 Concernant les cyanures, je sais que dans le premier rapport du BAPE de 2009, il y avait une recommandation de la Commission d'évaluer la persistance des cyanures dans les résidus épais. Je pense que c'est la Direction régionale qui va répondre, qui pourrait répondre à cette question mieux que moi, mais déjà, on demande au promoteur de présenter un plan de gestion des cyanures et de montrer que la détoxification des résidus à l'usine se fait adéquatement et que l'usine abaisse adéquatement les teneurs en cyanure dans les résidus.

3560 Donc c'est ça que j'ai à répondre. Je pense que la Direction régionale pourrait donner plus de précisions sur ce qui a été fait pour évaluer la persistance des cyanures dans les résidus épais.

PAR LE PRÉSIDENT :

3565 Parfait. Vous avez dit que l'ennoisement était une bonne façon de gérer les résidus miniers, c'est ce que j'ai entendu?

PAR Mme ANNA PEREGOEDOVA :

3570 Les résidus miniers qui sont considérés comme étant potentiellement acidogènes, effectivement, l'ennoisement et la déposition de ces résidus sous l'eau est une excellente façon de gérer ces résidus parce qu'on limite les apports en oxygène, et c'est un élément qui est essentiel et indispensable pour l'oxydation des sulfures.

3575 Et donc si on limite les apports en oxygène, en mettant les résidus sous l'eau, on limite, donc on réduit au minimum vraiment, on élimine les risques d'acidification des eaux et d'oxydation des sulfures et la génération d'acides.

PAR LE PRÉSIDENT :

3580 Parfait, c'est clair. Madame Roio, madame Peregoedova nous parle de la Direction régionale qui pourrait nous donner des informations plus claires sur la question des cyanures.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3585 Non, mais je crois pas, en fait, parce que je parlais plutôt du suivi des cyanures dans l'eau. La contamination de l'eau par le fait que les résidus seraient enfouis dans la fosse, de mon côté, je vois pas qu'il y ait de suivi de la persistance des cyanures dans les résidus envoyés. Peut-être la minière, mais non.

3590 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais pour la fosse?

3595 **PAR Mme ALEXANDRA ROIO :**

Pour la fosse, normalement c'est la Directive 019, puis je crois que le cyanure est en effet un des paramètres qui est mesuré.

3600 **PAR LE PRÉSIDENT :**

OK.

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3605 Actuellement, en fait, il y a eu, à l'effluent final et non pas, là on parle plutôt de la fosse ennoyée, mais à l'effluent final, il n'y a eu qu'un seul dépassement de cyanure. La situation a été réglée, il n'y a plus jamais eu de dépassement après.

PAR LE PRÉSIDENT :

3610

Parfait, merci. Monsieur Roy, vous avez un plan de gestion des cyanures aussi pour cyanuriser...

PAR M. CHRISTIAN ROY :

3615

Oui, on a un procédé de détoxification dans l'usine de traitement de minerai, puis aussi, on a une usine de traitement de l'eau au niveau de l'eau qui est sur le site.

3620 Si, exemple, dans le bassin sud-est, il y a encore des problématiques, la dégradation des cyanures aussi se fait naturellement, donc avec les rayons du soleil, la dégradation du cyanure, l'été, se fait quand même très bien. Il peut se faire aussi par l'usine de traitement avant d'être envoyé à l'effluent ou réutilisé.

PAR LE PRÉSIDENT :

3625

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

3630 Oui. Je vais essayer de pas mobiliser trop de temps, parce que cette question-là ouvre toutes sortes d'horizons avec le changement de procédé, avec la gestion des haldes, etc.

3635 Mais si l'ennoiement des stériles et des résidus est une bonne façon de les gérer, pourquoi n'utiliser qu'environ un quart à un tiers de la fosse pour les stocker? Pourquoi pas utiliser un plus grand volume?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

3640 Oui monsieur le Commissaire, c'est une bonne question dans le sens que nous, ce qu'on a fait dans le plan minier, c'est une fois qu'on a terminé d'excaver la fosse Canadian Malartic, qu'on a transféré nos équipements dans le secteur Barnat, la fosse Canadian Malartic devient disponible à la déposition des stériles et résidus.

3645 Mais avant ça, elle n'est pas terminée, donc il n'est pas possible de les déposer.

Donc notre stratégie là-dedans a été de déposer le maximum de stériles et de résidus à l'intérieur de l'ancienne fosse Canadian Malartic, mais il faut attendre qu'elle soit disponible à la déposition.

3650 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Et on pourrait pas – elle est juste pas disponible parce que vous n'avez pas fini d'extraire le minerai?

3655 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE :

3660 Donc par un système de bermes ou autres, ça amènerait rien, d'accord. Est-ce qu'on peut envisager aussi éventuellement de rapatrier des résidus ou des stériles qui auraient été stockés en hauteur dans la fosse?

3665 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Bien écoutez, il y a plusieurs aspects à ça. Ce serait de continuer d'avoir des impacts par nos opérations minières, mais dans un besoin qui n'est pas nécessairement réel, parce que ce n'est plus de l'exploitation minière, c'est de la gestion de résidus.

3670

Donc nous, vraiment, dans la stratégie de restauration, ce que l'on fait, c'est qu'on met le maximum de résidus et de stériles dans la fosse une fois qu'elle est complétée, puis ceux qu'on a déjà placés à l'extérieur, on les gère de façon à ne pas avoir à les redéplacer.

3675 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Donc si je traduis simplement, si vous faisiez ça, vous perpétueriez les inconvénients dus à la poussière, au bruit, etc., OK, d'accord. Oui monsieur Martin.

3680 **PAR M. FRANÇOIS MARTIN :**

Hier, madame Sophie Turcotte de la Direction de la restauration des sites miniers était présente, cet après-midi monsieur Robert Lacroix est présent, et peut-être qu'il aimerait ajouter certains éléments intéressants lors du réaménagement et de la restauration des sites miniers.

3685

Donc j'inviterais monsieur Robert Lacroix.

PAR M. ROBERT LACROIX :

3690

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Robert Lacroix, Direction de la restauration des sites miniers au bureau de Val-d'Or. Pour aller dans le sens de la question, le remblayage des fosses par des résidus miniers issus du traitement de moulins ou remettre des stériles dans une fosse n'est pas quelque chose qui se fait couramment en Abitibi, même au Québec en général, mais il y a au moins une mine qui le fait présentement en Abitibi, c'est la mine Doyon. Ils réutilisent leur immense fosse pour envoyer des résidus dedans.

3695

Le ministère de l'Environnement pourrait probablement étayer beaucoup plus là-dessus, moi, c'est pas mon dossier, c'est le dossier d'une collègue, mais c'est une pratique qui est envisageable et, j'oserais pas dire encouragée, mais quand elle nous est présentée, on l'analyse.

3700

Pour ce qui est de l'ennoisement des résidus dans un sens bien bien strict, si on prend deux (2) mines qu'on a, une en Abitibi et l'autre à Quévillon, donc dans le territoire nordique, c'est deux (2) mines où les parcs à résidus ont été «désignés» en partant pour que leurs résidus soient envoyés tout de suite comme il arrive dans le parc.

3705 Le problème avec cette méthode-là, malgré que géochimiquement parlant, c'est la meilleure chose, comme les résidus ne sont pas en contact avec l'oxygène, puis comme madame Peregoedova l'expliquait, ça prend de l'air, de l'eau. Puis un résidu qui a un potentiel de générer de l'acide, si par exemple il y a des sulfures dedans, si tu en coupes un des trois (3), donc dans ce cas-là l'air, les résidus sont sous l'eau, ils sont toujours emmenés, quand ils sortent du tuyau, 3710 sous l'eau, ils ne sont pas exposés à l'air, ils génèrent pas acide, bon, ça vous prend une certaine quantité d'épaisseur d'eau, il y a des modélisations qui disent qu'avec un mètre d'eau, tu es capable de régler le problème.

3715 Mettons que je vous dirais le côté faible des parcs ennoyés, quand c'est des parcs artificiels, c'est après la déposition, c'est de gérer des digues ad vitam aeternam, OK, comme à Louvicourt et à la mine Langlois, ils ont des digues à gérer.

3720 Donc le problème est d'une autre nature, c'est de la géotechnique, mais ça se gère, des digues au Québec. On en a quand même quelques-unes, on a des immenses barrages sur le territoire de la Baie James, puis jusqu'à preuve du contraire, les digues d'Hydro-Québec à la Baie James sont pas parties lors des tempêtes, donc c'est gérable. C'est la meilleure chose.

3725 Cependant, les parcs ennoyés ont très mauvaise presse depuis un événement qui est arrivé en Colombie-Britannique, Mount Polley. Bon, eux autres ont une topographie qui est un petit peu différente de l'Abitibi, je vous dirais, les haldes à stériles comme on a en ville ici, leurs montagnes sont bien plus grosses que ça! Donc c'est très différent à gérer des parcs à résidus miniers juchés dans les montagnes, là! C'est une autre chose.

3730 Ici, la topographie se prête bien. L'idéal, ce serait, mais environnementalement parlant, c'est discutable, c'est carrément de mettre les résidus dans un lac. Ce serait l'idéal, là. Un lac, tu n'as pas de digue à gérer, c'est un trou, OK. C'est une image, mais ça se fait, ça s'est déjà fait. On en a un site qui est comme ça dans le milieu du parc La Vérendrye que le parc à résidus, c'est carrément un lac. Dans le temps, ça se faisait dans les années soixante-dix, on ne posait pas de question. Donc c'est ça.

3735 Comme monsieur disait, pour revenir sur les cyanures, effectivement, les cyanures, c'est rarement un problème, parce que ça se détruit au soleil l'été. Les bassins sont installés comme ça. Voilà.

3740 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci monsieur Lessard.

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3745

Les cyanures, monsieur le Président, ça se détruit au soleil. Mais s'ils sont dans la nappe phréatique, la nappe phréatique ne voit pas le soleil!

PAR LE PRÉSIDENT :

3750

Mais on comprend qu'il peut y avoir une préoccupation particulière, il y a une modélisation qui a été demandée, il y a un suivi qui est fait.

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3755

Puis il y a aussi une annonce d'un rabattement sur la nappe, probable sur la nappe phréatique.

PAR LE PRÉSIDENT :

3760

Un rabattement qui est envisagé comme un piège pour le capter et l'amener vers la mine. Donc il semble y avoir des mesures que vous pourrez discuter, mais il semble y avoir quand même un certain consensus sur les modalités de gestion actuellement. Je vous remercie.

PAR M. BERTRAND LESSARD :

3765

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

3770

Merci monsieur Lessard.

NICOLE KIROUAC

3775

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Kirouac. Bonjour madame.

3780

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

3785 Bonjour. Alors ma première question, c'est sur le taux d'extraction quotidien. Alors depuis quelques mois, on a bien tenté d'obtenir l'information. Monsieur Nantel, par le REVIMAT avait contacté la minière pour savoir quel était le taux quotidien.

3790 Vous savez que le décret et le certificat d'autorisation, c'était cent vingt mille tonnes (120 000 t) par jour pour le présent projet. Et la minière a répondu à monsieur Nantel que c'était une information non probante et ne l'a pas remise.

De mon côté, j'ai été un petit peu plus chanceuse, j'ai contacté les gens du ministère, autant à Québec qu'à Rouyn, et j'ai eu des informations qui me soulèvent des questions, parce que je n'ai toujours pas la réponse.

3795 Dans un premier temps, on m'a dit que le tonnage quotidien, oui, la minière était tenue de le remettre mais dans un rapport annuel, et qu'il y avait des frais assez imposants pour que je puisse avoir les documents, ça peut se chiffrer à quelques milliers de dollars, et qu'en plus, il était fort possible qu'un avis soit donné aux tiers soit nécessaire pour nous transmettre les renseignements. Donc je revenais à la case départ, si la minière était contactée, il était fort possible que ce soit non.

3800 Et à une autre question donc que je posais, à savoir s'il y avait une modification du décret, parce qu'on avait tout lieu de croire que c'était pas nécessairement cent vingt mille tonnes (120 000 t) qu'on avait tous les jours à Malartic. Et voici la réponse qu'on m'a donnée, si vous permettez, je lis celle du ministère.

3810 «Le taux d'extraction journalier moyen autorisé par le décret est de cent vingt mille tonnes (120 000 t) comprenant le minerai et les stériles miniers. D'après le certificat d'autorisation, ce taux moyen journalier correspond au total du matériel à extraire sur la durée de vie de la mine, soit dix (10) ans d'exploitation et deux (2) années de préproduction, selon le calendrier d'exploitation minière figurant au C.A., le taux d'extraction annuel variera d'une année à l'autre, et pour une année donnée, ce taux pourrait être supérieur au cent vingt mille tonnes (120 000 t) en moyenne par jour.»

3815 D'où ma question, compte tenu qu'on demande une augmentation à deux cent vingt mille tonnes (220 000 t), j'ai posé des questions, mais verbalement, et j'ai été imprudente, je n'ai pas de document écrit sur la question, mais comme elles sont présentes, elles pourront me le donner, on m'a dit que la minière effectivement, c'était vraiment une moyenne.

3820 Donc il était possible qu'une journée, si la minière ne faisait aucun sautage, soit parce que le vent est sud ou autre, à ce moment-là elle pouvait se garder comme une réserve.

3825 Donc on pourrait se retrouver avec une journée où on aurait peut-être deux cent (200 000 t) ou trois cent mille tonnes (300 000 t). Et je pense, je ne suis pas géologue, mais pas du tout, mais je pense qu'un sautage de cent vingt mille tonnes (120 000 t) ou trois cent cinquante mille tonnes (350 000 t), c'est pas la même chose.

3830 Alors d'une part, monsieur le Président, je pense que ce serait une information extrêmement pertinente de savoir le taux d'extraction quotidien qu'on a eu à Malartic depuis le début du projet, et les journées qu'il n'y en a pas eu, est-ce que c'était à cause du vent! Parce que normalement, on me dit que quand ça venait du vent sud, ils ne le feraient pas. Pour quelle raison donc.

3835 Et ça nous permettrait de voir si effectivement, il y a eu des cumulatifs.

3840 Et je voudrais savoir, effectivement, si c'est exact, l'information qu'on m'a transmise à l'effet que oui, on peut se retrouver avec des cumulatifs qui dépassent largement, ce qu'on m'avait répondu au BAPE, que toutes les études d'impact au moment du BAPE 2009 avaient été faites par les experts sur cent vingt mille tonnes (120 000 t) par jour. D'où l'importance, à mon avis, majeure de savoir ce qu'il en est.

PAR LE PRÉSIDENT :

3845 C'est bon. Votre question est claire. Je vais aller du côté du ministère d'abord!

 Au décret, combien est-il autorisé d'extraction quotidienne comme valeur maximum ou moyenne, là?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3850 En effet, monsieur le Président, dans le cas du décret qui avait été délivré en 2009 à la Corporation minière Osisko, le projet était basé sur une étude de préfaisabilité, et la production, elle, sur une évaluation moyenne annuelle préliminaire, en fait, de dix (10) ans qui incluait les deux (2) premières années de préproduction.

3855 À l'époque, en effet, le décret était basé donc sur une donnée qui est moyenne, donc qui peut varier d'une journée à l'autre.

3860 C'est pourquoi il est difficile par exemple de qualifier de manquement, un dépassement de taux, d'accord!

PAR LE PRÉSIDENT :

3865 Quel est le montant autorisé?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

C'est cent vingt mille tonnes (120 000 t).

3870 **PAR LE PRÉSIDENT :**

En 2009, là?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3875 En 2009.

PAR LE PRÉSIDENT :

3880 Parfait. Est-ce qu'il y a eu des modifications dans les décrets subséquents, est-ce qu'il y a une modification de ces tonnages?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3885 Non. En fait, en 2013, la minière est venue voir le ministère, a fait une demande de modification de décret qui incluait l'exploitation de la fosse Gouldie ainsi que des modifications en fait aux opérations de la mine.

3890 Première des choses, ce qui arrivait, en fait, c'est que le taux des stériles était beaucoup plus élevé qu'anticipé, il y avait des difficultés à le concasser, ce qui faisait que le matériel qui sortait était supérieur à ce qui était prévu initialement.

3895 Par contre, quand la minière s'est présentée à nous avec cette modification, on s'est bien rendu compte que pour réussir à gérer un taux de stériles plus grand, il fallait plus d'équipement, il y avait donc plus d'émission de bruit, plus d'émission de poussières, puis c'est à ce moment-là que le ministère a pris la décision d'assujettir en fait le projet à la Procédure d'évaluation environnementale qui a cours en ce moment.

3900 Donc dans le cadre du projet d'extension, on veut absolument que le décret soit fait en fonction de taux d'extraction maximum et de taux de traitement maximum.

PAR LE PRÉSIDENT :

3905 OK. Et le cent vingt mille tonnes (120 000 t), c'est le taux moyen?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

Oui.

3910 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est pas un taux maximum?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3915 Non.

PAR LE PRÉSIDENT :

3920 Donc c'est un taux moyen quotidien sur une année?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3925 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

3930 Et le maximum, vous n'y avez pas réfléchi? Ça, ça revient au promoteur à me parler du maximum, c'est ça?

PAR Mme ALEXANDRA ROIO :

3935 Oui, en fait c'est basé sur son exploitation. Mais nous, en fait, ce qu'on s'est assuré dans le cadre de l'analyse de recevabilité, c'était que le taux maximum qui était donné, donc le quatre-vingts millions de tonnes (80 Mt) sur l'exploitation, je crois que c'est deux cent vingt mille (220 000 t) de mémoire, c'est bien ça, par jour, que toutes les modélisations qui ont été fournies dans le cadre de l'étude d'impact sont basées sur ce taux maximum là, puis qu'en fait, il ne pourra pas être dépassé.

PAR LE PRÉSIDENT :

3940

Parfait. Je vais aller du côté de monsieur Roy. Il y a quelques éléments de question.

3945

Je trouve intéressante la demande à l'effet d'avoir les taux moyens quotidiens depuis 2011 de production. Je serais intéressé à avoir les maximums et les minimums qui accompagnent ces valeurs moyennes et possiblement, comme c'est des données relativement normales d'un type scientifique, peut-être l'écart-type de chacun, qui va nous permettre d'avoir comment ça a varié.

3950

On n'a pas besoin d'avoir la donnée à chaque jour, parce qu'il faudrait faire des analyses, puis je pense que la Commission n'a pas intérêt à passer beaucoup de temps dans un logiciel d'analyse de données, mais d'avoir les valeurs moyennes pour chacune des années d'exploitation depuis l'ouverture de la mine avec les extrêmes maximums, minimums et les écarts-types. Ce serait apprécié.

3955

C'est possible?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

3960

Aucun problème, monsieur le Président. J'aimerais juste faire un petit complément de réponse, si vous me permettez!

3965

Tout d'abord, on l'a indiqué d'entrée de jeu, comme il a été mentionné du côté du ministère de l'Environnement aussi, on doit régulariser nos opérations. Donc j'aimerais simplement amener cette précision-là au niveau de l'économique du projet.

3970

On voit ici la fluctuation du prix de l'or. Autour de 2008-2009 quand l'étude a été faite, toutes les optimisations de fosses étaient à sept cent soixante-quinze dollars (775 \$). Donc nous, on s'est adapté au marché par la suite qui a grimpé.

Donc les revenus augmentant, les optimisations, le principe, en fait, c'est chaque tonne de minerai que je peux aller miner dans la fosse, compte tenu que la valeur du métal est plus élevée, donc j'ai plus de revenus, donc il y a plus de stériles qui peuvent être associés à cette tonne de minerai là.

3975

Donc c'est l'explication générale, mais ça explique en grande partie l'évolution du projet, monsieur le Président, au niveau du nombre de stériles qu'on a dû sortir de plus pour exploiter les ressources naturelles de façon responsable, en fonction du prix.

Puis c'est pour ça qu'aujourd'hui, on se retrouve, comme il a été mentionné, à refaire une étude d'impact pour régulariser nos opérations.

3980

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est clair. Et vous avez acheté à peu près dans le pic du prix de l'or, de Yamana Gold.

3985

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Bien, le prix avait un petit peu rebaisé, si on regarde le graphique, en juin 2014, on n'est plus dans les "peaks" autour de mille huit cents (1800 \$), on est revenu à plus une valeur qui était autour de mille deux (1200 \$), mille trois cents dollars (1300 \$).

3990

PAR LE PRÉSIDENT :

Dollars américains. Et dans les perspectives, donc dans votre étude d'impact, on trouve les valeurs de production que vous envisagez par année, ce qui est traduit en moyennes quotidiennes, et je comprends qu'actuellement, le deux cent vingt mille tonnes (220 000 t) qui est en négociation, en discussion, est un maximum et qui apparaîtrait?

3995

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Oui, puis pour répondre à votre question, simplement dire que le plan minier qui est dans l'étude d'impact est déjà désuet, parce qu'un plan minier, une entreprise minière comme la nôtre le refait à chaque année. Mais on s'est assuré de ne jamais dépasser les maximums qu'on avait dits dans l'étude d'impact.

4000

Donc notre plan minier aujourd'hui, n'est pas exactement le même qu'il l'était dans l'étude d'impact, mais il respecte les demandes que l'on a faites dans l'étude d'impact.

4005

PAR LE PRÉSIDENT :

Il n'est pas le même non plus que celui qui est dans le résumé de l'étude de mars 2016?

4010

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Non monsieur le Président.

4015

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pouvez déposer le plan minier plus récent?

4020 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Aucun problème.

PAR LE PRÉSIDENT :

4025 Parfait, merci. Deuxième question, madame Kirouac

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

4030 Monsieur le Président, j'aurais besoin d'une précision. Je veux savoir si j'ai bien compris.

Je crois comprendre donc que les citoyens n'auront pas droit de savoir le taux d'extraction quotidien tel qu'on le demandait.

4035 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous allez l'avoir.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

4040 Oui? Parce que j'ai cru comprendre que vous vouliez juste une moyenne. Une moyenne, on le sait, c'est cent vingt mille (120 000 t).

PAR LE PRÉSIDENT :

4045 J'ai demandé la moyenne, les écarts-types et les maximums et les minimums.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

4050 Sauf que je vais avoir trois (3) chiffres.

PAR LE PRÉSIDENT :

4055 Oui.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

Je pense que ça préoccupe beaucoup les citoyens de savoir, par exemple, combien de fois pendant l'année...

4060

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est dépassé.

4065

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

Parce qu'on veut justement regarder si ça correspond à des avis d'infraction, etc., et d'avoir un tableau beaucoup plus détaillé que trois (3) chiffres serait majeur.

4070

PAR LE PRÉSIDENT :

On pourrait demander le nombre de dépassements pour chacune de ces années d'une valeur.

4075

Mais à partir du moment où vous avez la distribution avec les écarts-types, vous avez déjà la probabilité. Donc vous savez déjà – si dans votre équipe il y a quelqu'un qui connaît un peu les statistiques, je le souhaite, parce que c'est vrai que ces questions-là sont difficiles – mais on pourrait demander d'ajouter les quartiles. Donc vous allez avoir une donnée, par exemple la mesure à partir de laquelle vingt-cinq pour cent (25 %) des données sont supérieures à telle mesure, à telle entité de production quotidienne. Et c'est une information qui répond pratiquement, dans mon esprit à ce que vous demandez.

4080

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

4085

Je consulterai ceux qui sont avec moi.

PAR LE PRÉSIDENT :

4090

Vous pourrez nous revenir, mais je pense vraiment que l'information que j'ai demandée, vous avez exactement la réponse que vous souhaitez.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

4095

Parfait. Alors si vous me le rassurez!

PAR LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

4100 **PAR Mme NICOLE KIROUAC :**

Moi, quand j'avais eu les explications, j'étais très inquiète, en disant, si on saute pas pendant trois (3) jours, puis on fait trois cent soixante mille tonnes (360 000 t), je suis toujours dans la moyenne, mais ça change complètement la donne sur le terrain.

4105

PAR LE PRÉSIDENT :

Il y a une question qui peut découler de ça, c'est sur les sautages.

4110 **PAR Mme NICOLE KIROUAC :**

Tout à fait, puis au niveau des vibrations, et c'est majeur.

PAR LE PRÉSIDENT :

4115

Au niveau des sautages donc, là, je rentre dans un espace que je connais moins, là, mes questions vont être encore plus bizarres! À moins que mon commissaire puisse prendre la parole sur les sautages? Vous prenez le relais – parfait, donc après.

4120

Donc pour les sautages, en fait, vous dites que ça devrait rester à peu près comme c'est aujourd'hui, or vous allez avoir besoin de plus de stériles, donc il y a plus de matériel pour certaines années, parce que les concentrations d'or par kilogramme de minerai semblent être inférieures, j'avais l'impression qu'on demandait des sautages ou plus fréquents ou plus de sautages ou des sautages plus gros. Pouvez-vous m'éclairer?

4125

PAR M. CHRISTIAN ROY :

Écoutez, je vais essayer de donner une réponse simple et claire.

4130

Tout simplement, c'est que si, exemple, notre production est de cent vingt mille tonnes (120 000 t) par jour, comme on le demande dans l'étude d'impact actuellement, nos sautages, il faut au minimum qu'en moyenne, lorsqu'on effectue des sautages, on ait deux cent vingt mille tonnes (220 000 t) de roches par jour équivalent, de façon à être en mesure d'exploiter la roche cassée pour être certain d'atteindre nos objectifs de production.

4135

4140 Donc si on continue d'exploiter, puis dans le plan minier, un peu le concept, c'est qu'on a une fosse, la fosse Canadian Malartic qui s'approfondit, donc au fur et à mesure qu'on s'approfondit, le ratio stériles-minerai diminue, donc il y a plus de minerai pour le nombre de stériles associés à ce minerai-là, parce que c'est géométrique. La fosse rétrécit, on arrive plus dans la veine de minerai.

PAR LE PRÉSIDENT :

4145 La veine est plus profonde.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

4150 C'est ça, à la fin, pour faire une image, il ne va rester que du minerai, exemple. Mais c'est pour ça qu'il faut rendre notre production, équilibrer notre production en démarrant l'extension, parce qu'à l'opposé, dans l'extension, c'est le contraire. On a beaucoup de stériles associés au minerai.

4155 Donc au fur et à mesure qu'on va descendre la fosse Canadian Malartic, bien, on va compenser, on va aller du côté de l'extension, puis on a balancé ça de façon à poursuivre ce qu'on fait actuellement, de la même façon.

C'est le grand principe. Ça fait qu'il n'y a pas d'augmentation au niveau des sautages, en termes de fréquences ou de tonnes cassées par jour.

4160 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ou en termes de quantité de dynamite ou d'explosifs?

4165 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

4170 Toujours la même chose, monsieur le Président. Puis même, on a mis en place des zones, je pourrais vous le montrer, je sais pas si vous voulez qu'on aille dans ce détail-là, mais au niveau du contrôle de vibrations, on a mis des zones de chargement, donc des nombres de kilos d'explosifs par tonne de roches cassées, pour s'assurer des vibrations qu'on va générer.

Puis compte tenu que l'extension est plus loin, donc on applique les mêmes facteurs, les facteurs poudre qu'on appelle, le nombre de kilos d'explosifs par tonne de roches cassées que l'on met dans la zone la plus éloignée de la fosse actuellement.

4175 Donc pour nous, c'est une poursuite, c'est pas une augmentation nullement de tout ce qu'on fait actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT :

4180 Parfait. Votre deuxième question, madame.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

4185 Oui. J'aimerais si possible, monsieur le Président, obtenir une copie des galeries souterraines de la mine Barnat.

4190 J'avais posé la question en 2009 au moment du BAPE, j'aurais souhaité avoir la carte des galeries souterraines qui venaient, à partir de la Canadian ou de la East qui s'en vont en direction de la ville, et on m'avait dit à l'époque qu'étant donné que c'était très vieux, que, bon, ça existait à peu près pas, alors qu'il y a à peu près deux (2) ans, l'ancien directeur de la mine nous a présenté ça en réunion publique, les cartes que j'aurais souhaité avoir en 2009.

4195 Alors maintenant, en 2016, étant donné que le projet d'extension va aller gruger la Barnat, nous, originaires de Malartic, nous savons très bien qu'il y a des galeries souterraines de la Barnat qui s'en vont en direction de la rue Laurier, de la rue Laval et même traversent la voie ferrée. Moi, j'habitais de l'autre côté de la voie ferrée.

4200 Alors on aimerait avoir une copie des ces cartes-là, parce qu'on veut faire vérifier ce serait quoi l'impact quand il y a du dynamitage important, des galeries souterraines qui existent en dessous de la ville. Et de un.

4205 Et une autre carte que j'aimerais avoir, c'est des cartes qui ont déjà été présentées, si c'était possible de demander au promoteur d'indiquer la distance, autant la première carte qu'il nous a présentée par rapport au projet de la fosse actuelle, alors indiquer la distance par exemple à la sortie de la ville jusqu'à la fosse, ça fait combien de mètres, de kilomètres, etc.

4210 Et la dernière carte qu'il nous a présentée avec le projet d'extension, et vous l'avez bien signalé, on va avoir toute une zone qui va être davantage enclavée, on aimerait savoir à ce moment-là les distances qui vont séparer par exemple la rue Laurier de la nouvelle fosse qui va s'agrandir.

 Donc des cartes avec des précisions en termes de mètres et de kilomètres, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT :

4215

Donc on comprend que sur les cartes qui sont à l'échelle, il y a moyen de faire les calculs que vous voulez.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

4220

Exact.

PAR LE PRÉSIDENT :

4225

C'est des cartes que vous souhaitez, qui permettent de faire ces estimés.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

4230

Oui. Ça nous apparaît très important.

PAR LE PRÉSIDENT :

La question est claire. Monsieur Roy.

4235

PAR M. CHRISTIAN ROY :

4240

Écoutez, monsieur le Président, la plupart de ces informations-là sont contenues dans l'étude d'impact, à ma connaissance, au niveau des ouvertures et tout ça, on a vraiment des sections qui donnent la description. Il y a aussi des cartes, des imprimés à l'intérieur de l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT :

4245

Les galeries sont indiquées?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

4250

Bien, c'est peut-être pas évident, mais en tout cas, dépendamment aussi du besoin qu'on identifie. Aussi ici, je sais pas si c'est à ça que madame Kirouac fait référence, mais c'est les ouvertures souterraines sous la ville de Malartic. En fait, il n'y a en pas ou très peu. On parle vraiment du côté est au niveau de l'effondrement Barnat, mais c'est pas situé sous la ville, c'est vraiment à l'extrémité est de la ville.

4255 Puis de l'information que moi j'ai eue personnellement, avant il y avait des édifices en surface qui ont été relocalisés à cause de l'effondrement, quand c'est survenu.

4260 Il y a deux (2) galeries, la rouge et la grise qui vont sous la ville de Malartic. Et quand on regarde au niveau des profondeurs, il y en a une qui est située à deux cents mètres (200 m), puis une à quatre cents mètres (400 m) sous la ville de Malartic.

4265 Donc nous, au niveau géotechnique, tout ça, grandes ouvertures, il n'y en a pas, mais c'est vraiment au niveau du quartier sud avant qu'il y avait beaucoup de chantiers, il y avait beaucoup d'ouvertures sous les habitations. Mais maintenant, avec toute la fosse, ce qu'on a mis au niveau du minage de la fosse Canadian Malartic, ça englobe toutes les ouvertures souterraines à part vraiment le secteur à l'est qui est l'effondrement Barnat.

PAR LE COMMISSAIRE :

4270 Pouvez-vous revenir à l'autre figure que vous venez de nous présenter? Ça, ça veut dire qu'on a un ensemble de puits verticaux qui correspondent à l'espèce de grande tache que vous aviez sur la première figure. Ça, c'est le secteur Barnat.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

4275 Ça ici, c'est vraiment le secteur de l'effondrement. C'est ce qu'on retrouve ici avec le genre de "mesh". Je m'excuse du mot, de l'anglicisme. Ça, c'est ça ici.

PAR LE COMMISSAIRE :

4280 Le réseau.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

4285 Puis au niveau des galeries, on voit ici la première galerie, puis la seconde galerie.

La surface de la ville, c'est vraiment comme si on avait tranché un gâteau, c'est une vue de section, ça fait que c'est vraiment comme si on voyait la maison de côté ici avec la profondeur de la première galerie et la profondeur de la deuxième galerie.

4290 Puis quand on revient à vol d'oiseau, si on veut, on voit le tracé que suivent ces deux (2) galeries-là, une à deux cents mètres (200 m), puis une à quatre cents mètres (400 m) de profondeur.

4295 C'est des galeries d'exploration, mais c'est ce qu'on déduit, c'est des galeries d'exploration qui avaient été faites à l'époque pour voir s'il y avait du minerai ou des choses comme ça en dessous de la ville. Puis de toute évidence, ils avaient trouvé seulement quelques endroits minéralisés plus du côté est de la ville.

PAR LE COMMISSAIRE :

4300 Si on retourne à l'autre, le réseau correspond exactement à quoi? Est-ce que ce sont tous des trous ou des conduits qui sont dans les couches géologiques?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

4305 C'est des petites galeries horizontales. Je ne suis pas certain de comprendre votre question, monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE :

4310 Je vais y aller autrement! Que représente le filet qu'on voit à droite, le réseau qu'on voit à droite sur votre figure?

PAR M. CHRISTIAN ROY :

4315 Ici?

PAR LE COMMISSAIRE :

4320 Oui.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

4325 C'est l'effondrement dans la section de haut en bas de l'effondrement ici Barnat. C'est ça, dans le fond, qu'on voit, comme si on venait couper une tranche dans ce sens-là ici, puis qu'on le regardait de la droite vers la gauche. On verrait cette forme-là ici.

PAR LE COMMISSAIRE :

4330 D'accord, je viens de comprendre.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

4335 Ça, c'est vraiment, le secteur vert, c'est vraiment relié à ici, là.

PAR LE COMMISSAIRE :

Ça représente en fait un entonnoir?

4340 **PAR M. CHRISTIAN ROY :**

Exactement, monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE :

4345 Mais c'est parce que vos traits laissent à penser que ça peut être un réseau...

PAR M. CHRISTIAN ROY :

4350 Non, non, absolument pas. C'est comme un "mesh", je m'excuse, je cherche le terme français, je le trouve pas.

PAR LE COMMISSAIRE :

4355 Un filet.

PAR M. CHRISTIAN ROY :

4360 C'est comme une surface qui est créée de façon informatique, puis que si on mettait un rendu dessus, ce serait vraiment une surface pleine. Mais là, c'est pas une surface pleine, c'est seulement un filet informatique.

4365 Ça, les ouvertures qu'on a, bien, c'est vraiment l'effondrement. Comme monsieur Fortin le mentionnait tantôt, ici en surface, on a le vingt-cinq mètres (25 m) où on voyait tantôt la photo avec le gazon, où c'était ennoyé, puis que depuis le début de nos opérations, c'est sur la gazon. C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

4370 Puis pour nous aider à comprendre, puis peut-être aider madame Kirouac aussi, les éléments que vous avez mentionnés tantôt sur les interventions que vous allez faire dans ce secteur-là, pouvez-vous nous les resituer ici et nous les repréciser s'il vous plait?

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

4375 Oui monsieur le Commissaire. Je tiendrais à préciser que cette image-là ne vient pas, de mémoire, de Golder et associés, c'est une image qui vient des exploitations souterraines. Ça fait que la précision des limites ici, je peux pas garantir que c'est exactement ça.

4380 Toutefois, ce qu'on voit, c'est qu'en surface, on voit ici la limite approximative de la ville, donc la déviation de la 117 devrait être à peu près dans ce secteur-là.

 On a des meilleures cartes dans l'étude d'impact pour le démontrer.

4385 Mais dans ce secteur-ci, la route passerait, et puis ce qu'on voit, puis ce que je disais tantôt, le chantier souterrain, d'après moi, c'est celui-là, le chantier 12-9, c'est le chantier qui était au bout de toute la suite de chantiers souterrains. Puis ceci représente vraiment l'effondrement des chantiers qui est survenu, qui a amené la surface à descendre de vingt-cinq mètres (25 m).

4390 Est-ce que ça amène des éléments de réponse?

PAR LE COMMISSAIRE :

4395 Bien, peut-être une dernière question pour comprendre la figure. L'échelle, il y a une distorsion verticale ou pas?

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

4400 Là, c'est difficile, je ne vois pas les unités. D'après moi, je serais porté à dire que non. C'est difficile de le voir, là.

PAR LE COMMISSAIRE :

4405 Mais vous me dites que les galeries sont à quatre cents mètres (400 m), à deux cents mètres (200 m) et à quatre cents mètres (400 m), si je me souviens bien, l'effondrement Barnat serait beaucoup – l'échelle horizontale ne serait pas la même que l'échelle verticale, c'est ça que j'essaie d'apprécier.

4410 Et puis pouvez-vous nous situer, excusez-moi, j'y vais comme une mitrailleuse, pouvez-vous nous situer peut-être, vous nous avez situé la route, pouvez-vous nous situer les deux (2) talus?

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

Les deux (2) quoi, monsieur le Commissaire?

4415 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Les deux (2) talus, celui qui va être en bordure de la fosse, puis le temporaire pour la construction de la route.

4420 **PAR M. FRANÇOIS FORTIN :**

Vous parlez des buttes-écrans?

PAR LE COMMISSAIRE :

4425 D'accord.

PAR M. FRANÇOIS FORTIN :

4430 Il faudrait juste changer d'image. On va le voir mieux.

PAR LE COMMISSAIRE :

4435 Mais ce serait intéressant de les avoir au-dessus des déformations, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

4440 Et la question qui va venir après, c'est de nous donner les numéros de référence des cartes qui sont dans l'étude d'impact et qui correspondent à la demande de madame. Et comme on va ajourner pour le souper, je vais inviter madame à revenir à la table au tout début de la soirée, donc à sept heures (7 h), pour dire si ça correspond à ce qu'elle recherche.

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

4445 Est-ce que vous permettez, monsieur le Président, quand j'ai posé la question par rapport aux galeries souterraines de la Barnat, des vieux mineurs qui font partie du Comité de vigilance de Malartic, et eux avaient d'ailleurs témoigné au moment du BAPE de 2009, ils nous disaient que

ça allait beaucoup plus loin que ce qu'on voit là. L'effondrement, on le connaît, ceux de Malartic, on connaît très bien à quoi ça correspond.

4450

Eux autres disaient que les galeries souterraines allaient beaucoup plus loin. Et je pense que peut-être le ministère des Ressources naturelles, normalement, devrait avoir les cartes.

PAR LE PRÉSIDENT :

4455

On va aller voir! Le ministère des Ressources naturelles, monsieur Martin.

PAR M. FRANÇOIS MARTIN :

4460

Bonjour monsieur le Président. Je sais pas si l'information est disponible, mais la vérification pourrait être faite, j'imagine, assez rapidement. Ce serait de voir – bien, monsieur Robert Lacroix semble vouloir intervenir.

PAR LE PRÉSIDENT :

4465

Monsieur Lacroix.

PAR M. ROBERT LACROIX :

4470

Bonjour. Le ministère a dans sa loi un article de loi qui oblige les compagnies minières à déposer annuellement les plans de toutes leurs galeries ou les avancements desdites galeries. On veut pas avoir huit (8) fois le même plan pour huit (8) années différentes, là.

4475

Donc on a un répertoire qui est maintenant numérisé. Avant, c'était sur microfiches, des galeries de la presque totalité des mines du Québec, OK, bon, sauf ceux qui répondaient pas puis qu'on pouvait pas courir après, mais bon, ça, c'est un problème historique!

Et dans le cas de...

4480

PAR LE PRÉSIDENT :

De Barnat.

PAR M. ROBERT LACROIX :

4485

... de Barnat, de Buckshot et même des anciennes mines qui sont présentement disparues, parce que la fosse existe, les données avaient été consultées possiblement par les gens de chez

4490 Golder, je me rappelle pas, ça fait un bout de temps, mais je sais, pour l'avoir vu au premier BAPE que toutes les galeries ont été présentées sur un plan. Vous voyiez où c'était, puis effectivement, c'était dans le quartier, je vais l'appeler sud, je sais pas si le quartier déménagé, c'est sud?

PAR Mme NICOLE KIROUAC :

4495 Sud.

PAR M. ROBERT LACROIX :

Sud, c'est ça. C'était essentiellement là.

4500 Ce qu'on a vu sur le plan, c'est ce que nous, on connaît des galeries existantes.

Puis je vais vous faire un aparté, ça n'a rien à voir avec le dossier...

PAR LE PRÉSIDENT :

4505 Attendez deux (2) secondes, je suis juste pas sûr que je comprends!

4510 Il existe un plan avec les galeries Barnat qui est consultable, qui aurait été consulté, et est-ce que ces galeries-là correspondent à ce qu'on a vu ou c'est différent parce qu'elles sont incomplètes?

PAR M. ROBERT LACROIX :

4515 Selon mes souvenirs, on voyait plus de galeries, parce que la fosse n'existait pas, donc on voyait les galeries sous l'actuelle fosse.

PAR LE PRÉSIDENT :

4520 Sous l'actuelle fosse, c'est celles qui allaient vers la ville?

PAR M. ROBERT LACROIX :

Mettons Barnat-Buckshot, moi, mon souvenir, c'est ça. Ce qu'on voit là.

4525 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Votre souvenir, c'est ça.

PAR M. ROBERT LACROIX :

4530 C'est ça. Je vais vous donner une anecdote, ça vaut ce que ça vaut, mais c'est intéressant.

À la mine Sigma à Val-d'Or, il y a aussi des vieux mineurs, ils sont presque tous morts, mais il en reste encore, et ils ont ce genre d'histoires là : il y a des galeries sous la ville de Val-d'Or, vous pouvez pas savoir! Mais c'est pas la réalité.

4535

PAR LE PRÉSIDENT :

Comme il existe un plan de galeries qui a été fourni par la mine...

4540

PAR M. ROBERT LACROIX :

Bien, comme je vous dis, il a été fourni au BAPE, je l'ai vu là. Moi, je ne l'ai pas, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

4545

Parfait, mais il existe?

PAR M. ROBERT LACROIX :

4550

Bien moi, je l'ai vu.

PAR LE PRÉSIDENT :

Il existe au ministère?

4555

PAR M. ROBERT LACROIX :

Non, c'est ça que je vous dis, il n'existe pas au ministère.

4560

PAR LE PRÉSIDENT :

Il n'existe pas au ministère, mais il a été déposé au BAPE de 2009?

PAR M. ROBERT LACROIX :

4565

De mémoire. Ce que je vous dis, ce qui existe au ministère, c'est les plans annuels des ouvertures minières qui sont donnés par les compagnies à toutes les années, parce que la législation les oblige.

4570

Donc quand quelqu'un veut se taper l'ouvrage de vérifier, y a-t-il des galeries ici et là, à quelle profondeur elles sont, il peut venir regarder les microfiches, puis comme je vous dis, maintenant, c'est numérisé, bien, il regarde ça sur son ordinateur, puis il peut faire tous les calculs qu'il veut et savoir où elles sont.

4575

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais en même temps, vous me dites que pour la mine Barnat ou Buckshot, ça n'existe pas?

PAR M. ROBERT LACROIX :

4580

Non, c'est pas que ça n'existe pas. Ça, c'est la réalité que moi je connais.

PAR LE PRÉSIDENT :

4585

Parfait. Donc on va vérifier sur le site du BAPE de 2009 s'il y a un plan.

PAR M. ROBERT LACROIX :

4590

Mais je pourrais vous dire, on peut vérifier si nous, à Val-d'Or, au bureau, on a les microfiches spécifiques à Barnat et Buckshot. Ça, on pourrait le vérifier.

PAR LE PRÉSIDENT :

4595

Et en même temps, vous faites cette vérification-là. Avec ça, on pourra donner une réponse à madame Kirouac.

PAR M. ROBERT LACROIX :

4600

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame Kirouac.

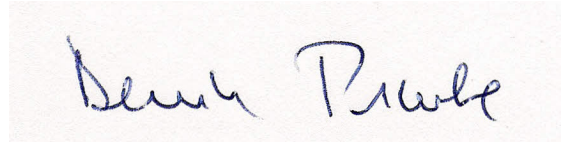
4605 Écoutez, nous devons ajourner, il est cinq heures moins cinq (5 h -5), un peu plus tard que prévu.

Nous reprenons à sept heures (7 h), soyez des nôtres, amateurs d'Internet et gens dans la salle!

4610

SÉANCE AJOURNÉE AU 15 JUIN 2016 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

4615 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

A rectangular area containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.

4620